

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Quelles évolutions ces 5 dernières années, et quels enjeux ?

Réunion publique - Mardi 8 octobre 2019 - Archamps



DÉROULEMENT DE LA PRÉSENTATION

**PORTRAIT DE TERRITOIRE
=
ÉVALUATION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE
TERRITORIALE (SCOT) DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU GENEVOIS**

DÉROULEMENT DE LA PRÉSENTATION

- 1/ Qu'est-ce que le scot et pourquoi l'évaluer ?
- 2/ La méthodologie d'évaluation
- 3/ Les principales dynamiques du territoire
- 4/ Les principales conclusions sur l'application et le suivi du scot
- 5/ Echanges / débat : quelles évolutions pour le scot ?

1/ QU'EST-CE QUE LE SCOT ET POURQUOI L'ÉVALUER ?

QU'EST-CE QUE LE SCOT ?

SCOT = document réglementaire de planification à l'échelle des 17 communes de la ccg visant à l'aménagement durable du territoire : organisation, mobilité, habitat, équipements, développement économique...

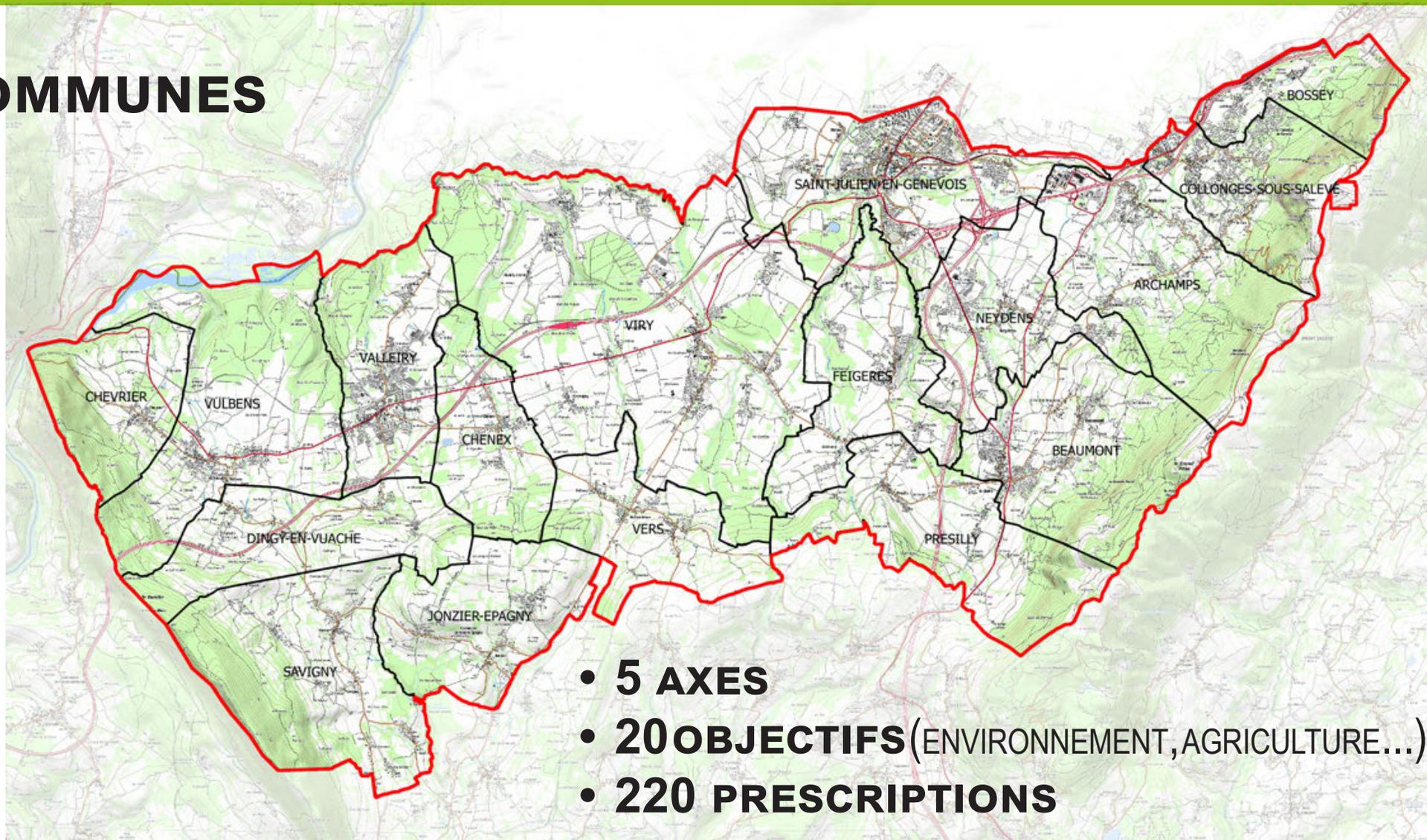
QU'EST-CE QUE LE SCOT ?

Il encadre notamment :

- les documents intercommunaux sectoriels d'aménagement (programme local de l'habitat (PLH); plan de déplacements urbains (PDU))
- les plans locaux d'urbanisme (PLU),
- les opérations foncières et d'aménagement, et les autorisations commerciales importantes (zone d'aménagement concerté, lotissements > 5 000 m² de surface de plancher, réserves foncières > 5 ha...)

LE SCOT DE LA CCGG 2014-2024

17 COMMUNES



- **5 AXES**
- **20 OBJECTIFS** (ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE...)
- **220 PRESCRIPTIONS**

QU'EST-CE QUE L'ÉVALUATION DU SCOT ?

6 ans au plus tard après son approbation (article L.143-28 code de l'urbanisme) : obligation d'évaluer les résultats de l'application du schéma, notamment en matière de :

- maîtrise de la consommation foncière,
- environnement,
- déplacements
- implantations commerciales...

=> délibération sur le maintien ou la révision partielle ou complète du SCOT

A défaut d'évaluation, le scot devient caduc

2/ PRÉSENTATION DE LA MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION

MÉTHODE D'ÉVALUATION

ANALYSE «QUANTITATIVE»

OBJECTIFS :

- MESURER LE NIVEAU D'AVANCEMENT DANS L'APPLICATION DU SCOT
- IDENTIFIER LES ÉCARTS PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS INITIAUX.

MÉTHODE :

- COMPARAISON CHIFFRÉE (STATISTIQUES) ENTRE :
 - L'ÉTAT INITIAL (2014)
 - LES OBJECTIFS AFFICHÉS (2024)
 - LA SITUATION ACTUELLE (2019)
- % DE RÉALISATION DES OBJECTIFS, PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS DU DOO

ANALYSE «QUALITATIVE» (INTERNE & EXTERNE)

OBJECTIFS :

- COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT DU SCOT (INSTANCE, OUTILS MOBILISÉS...)
- IDENTIFIER LES DIFFICULTÉS D'APPLICATION (NIVEAU D'ADHÉSION AUX OBJECTIFS DU SCOT, COMPRÉHENSION ET APPLICABILITÉ DES PRESCRIPTIONS...) & LES MARGES D'AMÉLIORATION

MÉTHODE :

- QUESTIONNAIRES DISTRIBUÉS
- RÉUNION «GROUPE DE PAROLE INTERSERVICE CCG»
- 3 ATELIERS D'ÉCHANGES THÉMATIQUES (ÉLUS, PARTENAIRES...)

LES LIMITES DE L'ÉVALUATION : DATES RÉCENTES DE SOURCES DE DONNÉES, L'ABSENCE D'OBJECTIFS CHIFFRÉS DU SCOT (HORS FONCIER)

3/ PRÉSENTATION DES PRINCIPALES DYNAMIQUES DU TERRITOIRE

Présentation selon les 5 axes du scot :

- 1/ la CCG un territoire durable
- 2/ des richesses préservées
- 3/ un territoire alliant ville & nature
- 4/ la CCG, entrée Sud de l'agglomération
- 5/ une offre de qualité et de proximité pour ses habitants

AXE 1

LA CCG, UN TERRITOIRE DURABLE

4 grands objectifs :

- structurer le territoire
- organiser une consommation foncière raisonnée
- conditionner l'urbanisation à la desserte par les transports en commun
- mettre en place une stratégie foncière pour garantir une production de logements et une qualité urbaine maîtrisée

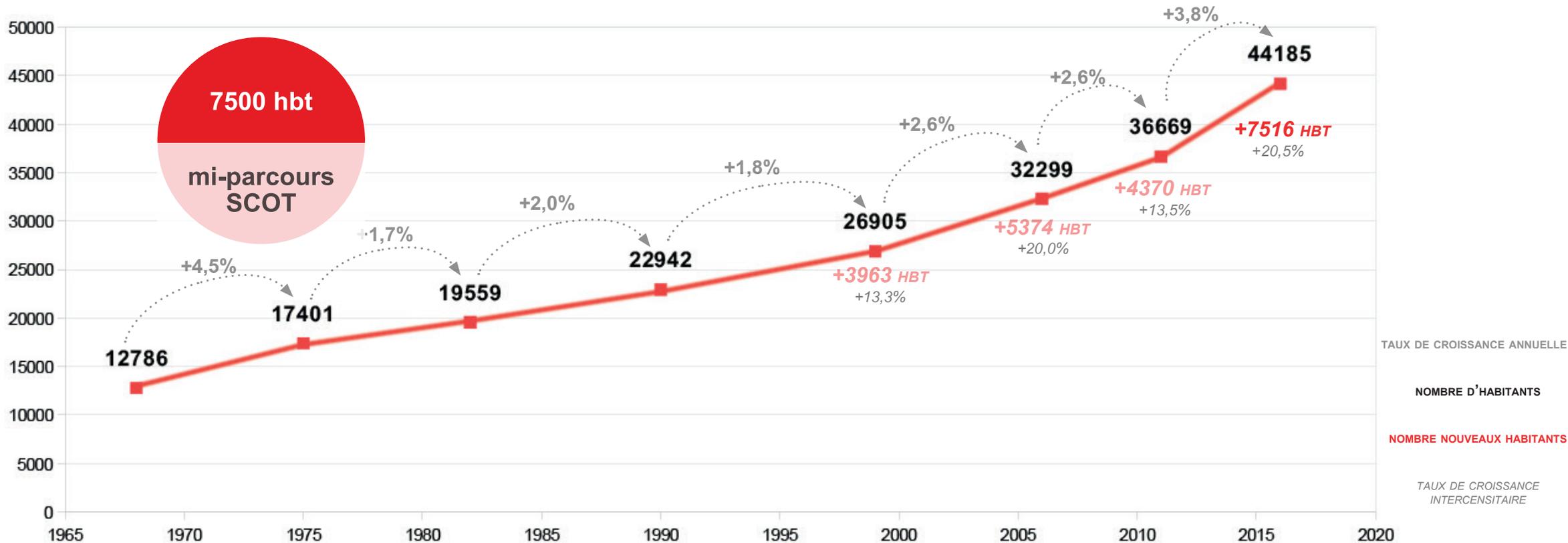
AXE 1

LA CCG, UN TERRITOIRE DURABLE

La durabilité du territoire est mesurée au regard des objectifs chiffrés de modération foncière, de densité et de l'équilibre dans l'armature du territoire
=> encadrement indirecte du nombre de logements et d'habitants
(rares objectifs chiffrés du scot)

UNE ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DEPUIS 2014

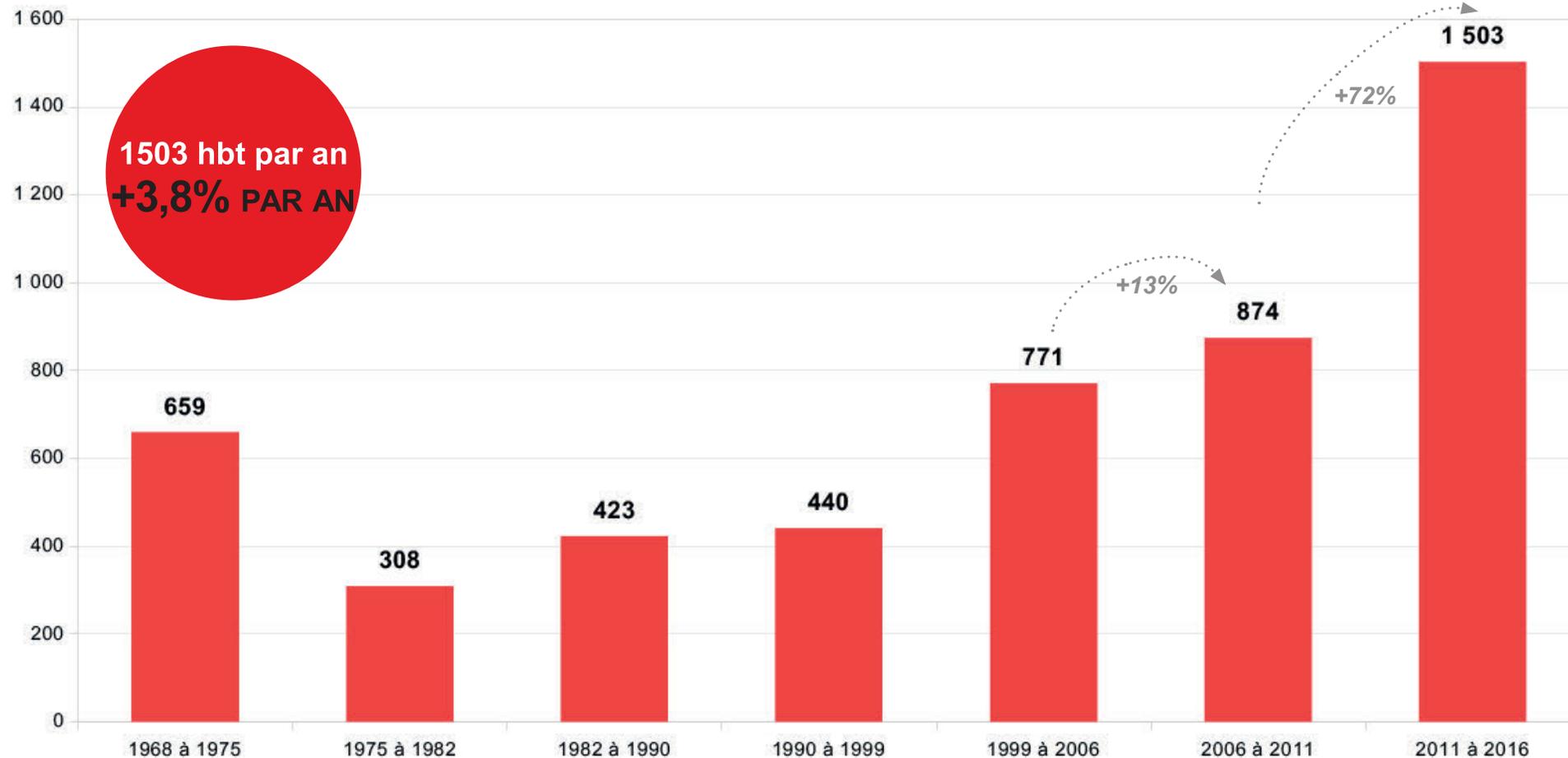
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS ENTRE 1968 ET 2016



SI LES CROISSANCES COMMUNALES SE CONFIRMENT ENTRE 2016 ET 2019,
POPULATION CCG (ESTIMATION 2019) = 49 410 HABITANTS

UNE ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DEPUIS 2014

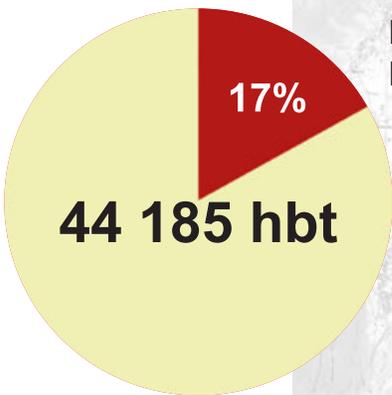
ÉVOLUTION DU NOMBRE ANNUEL D'HABITANTS PAR PÉRIODE INTERCENSITAIRE ENTRE 1968 ET 2016



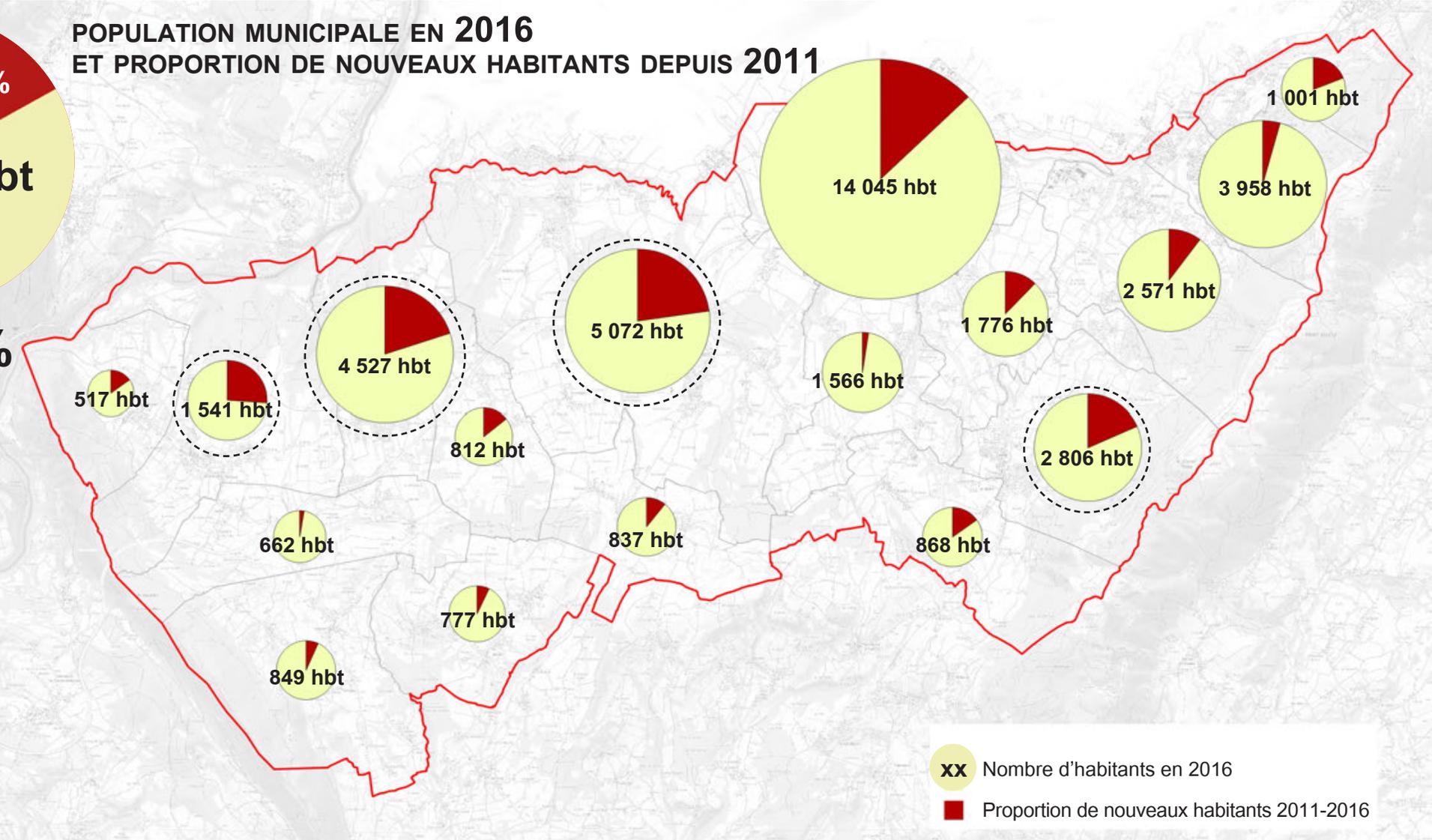
1500 HABITANTS SUPPLÉMENTAIRES PAR AN (DEPUIS 5 ANS)

1 HABITANT SUR 6 NE RÉSIDAIT PAS SUR LE TERRITOIRE IL Y A 5 ANS

POPULATION MUNICIPALE EN 2016
ET PROPORTION DE NOUVEAUX HABITANTS DEPUIS 2011



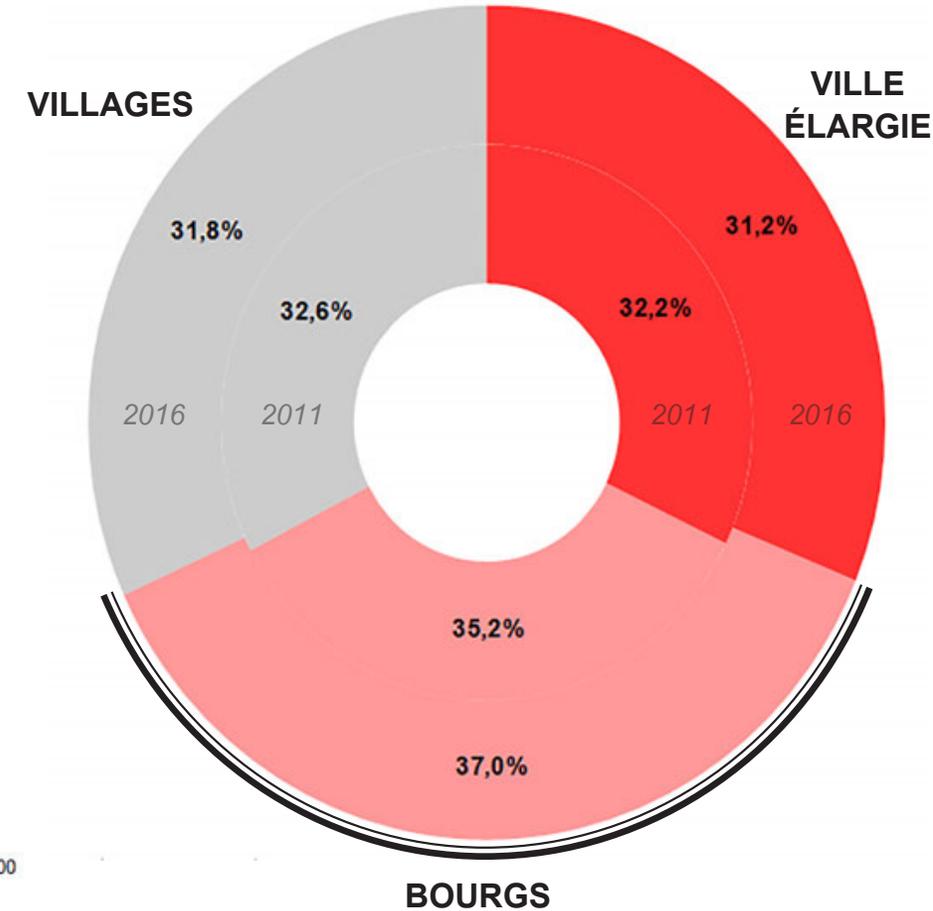
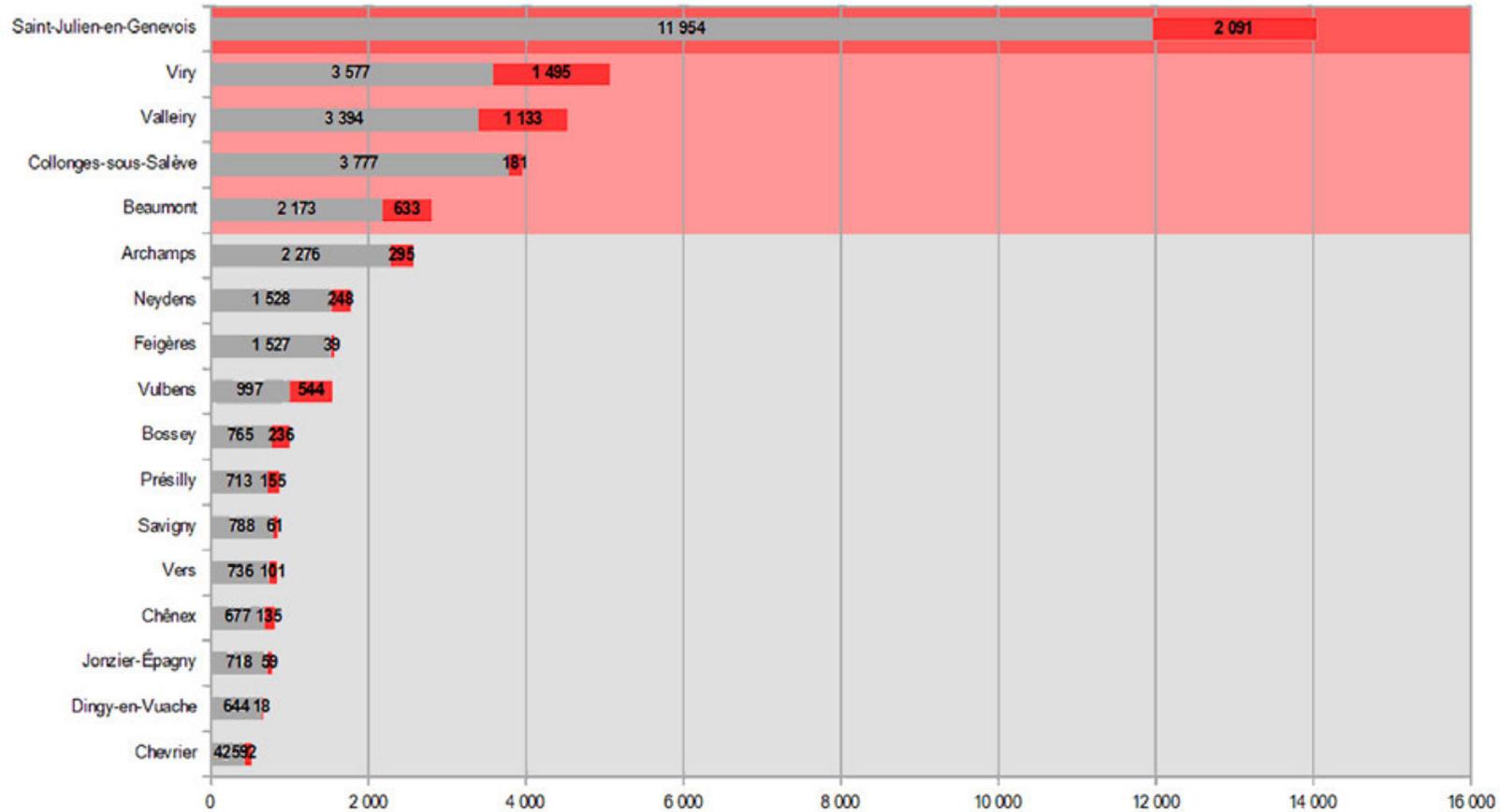
+20,5%



xx Nombre d'habitants en 2016
■ Proportion de nouveaux habitants 2011-2016

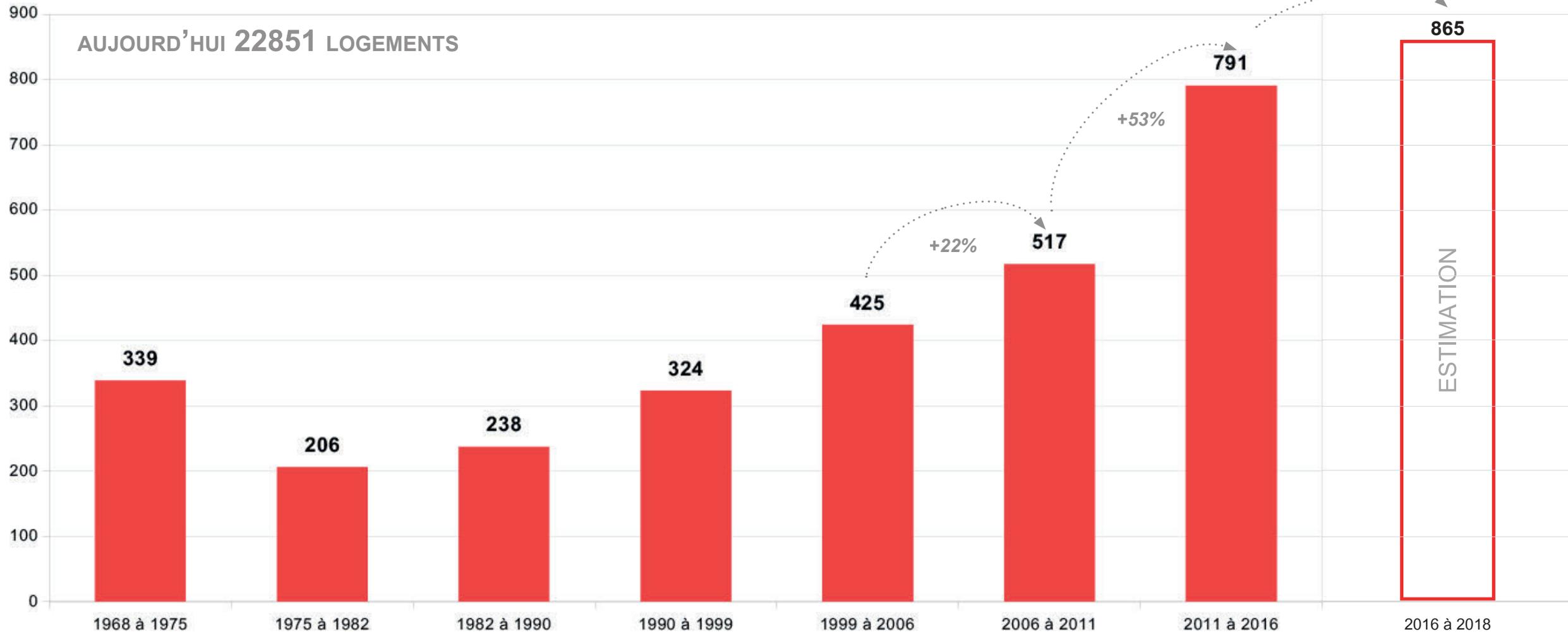
UN POIDS DÉMOGRAPHIQUE RELATIF DES BOURGS DE PLUS EN PLUS IMPORTANT AU SEIN DE LA CCG

ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE ENTRE 2011 ET 2016 PAR TYPOLOGIE DE L'ARMATURE URBAINE



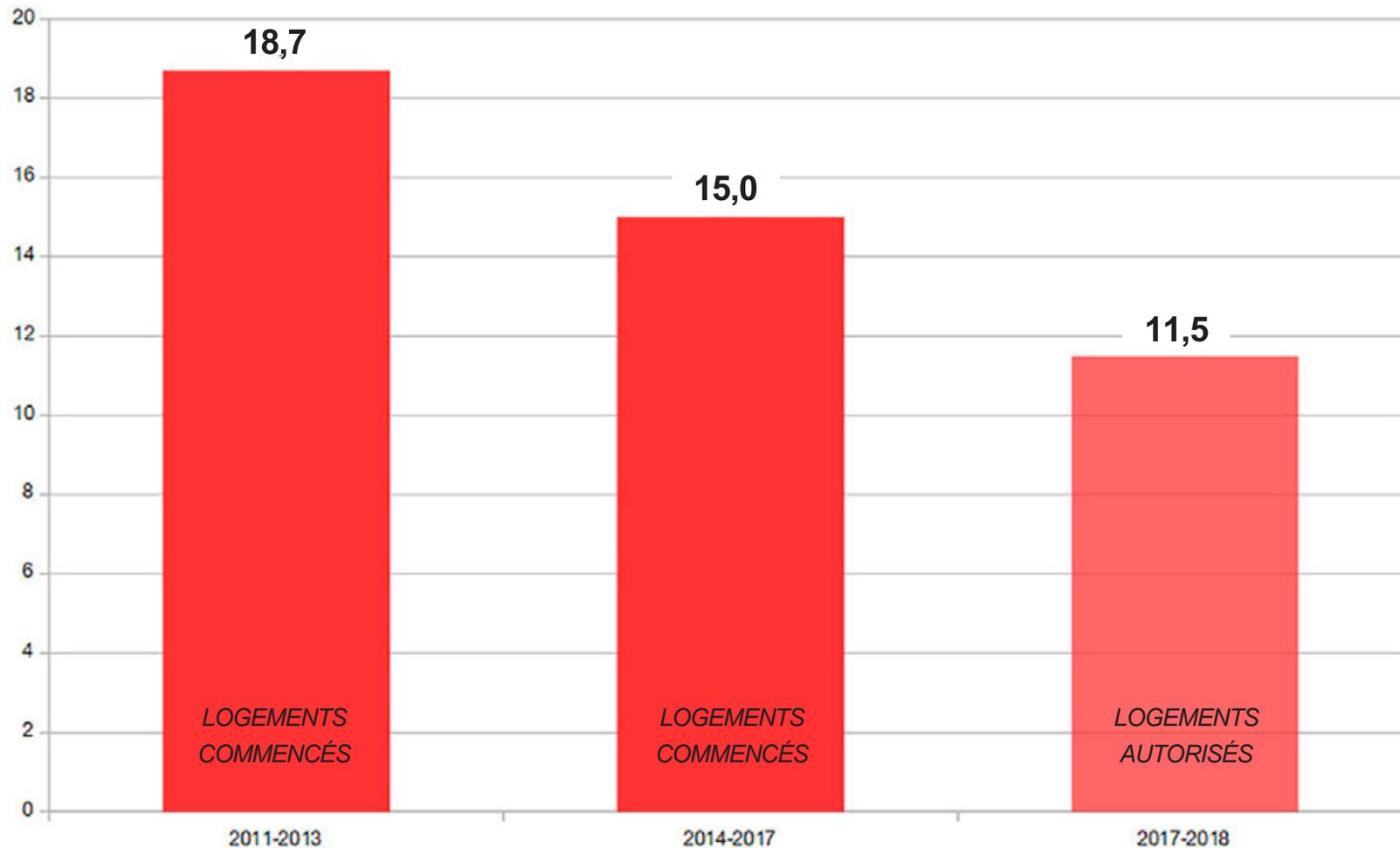
UNE FORTE AUGMENTATION DU NOMBRE DE LOGEMENTS EN 5 ANS

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE NOUVEAUX LOGEMENTS PAR PÉRIODE INTERCENSITAIRE ENTRE 1968 ET 2016

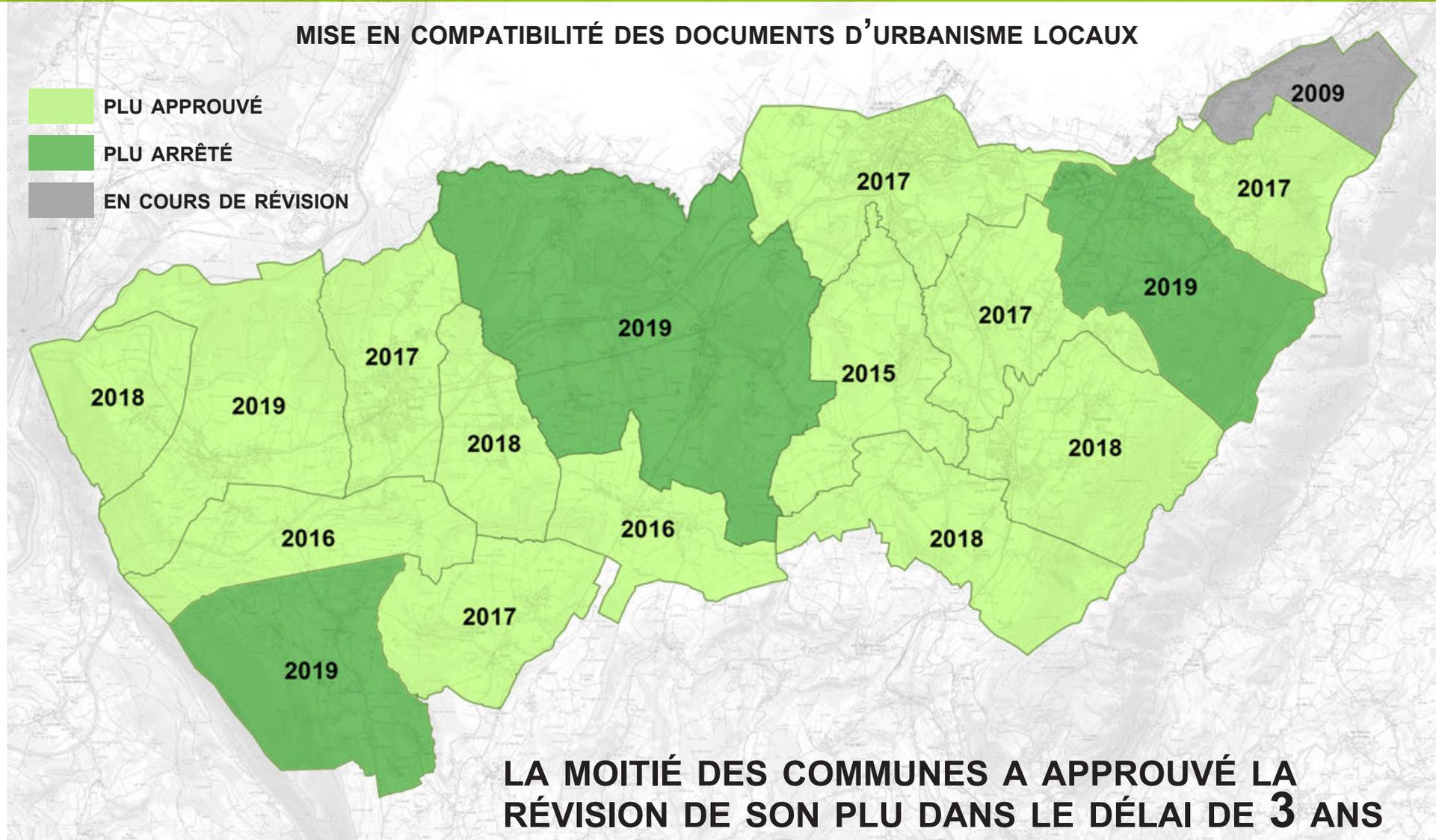


...MAIS UNE DÉCÉLÉRATION DU RYTHME DE CONSTRUCTION DEPUIS 2014

ÉVOLUTION DU TAUX ANNUEL DE CONSTRUCTION NEUVE POUR 1000 HABITANTS ENTRE 2011 ET 2018



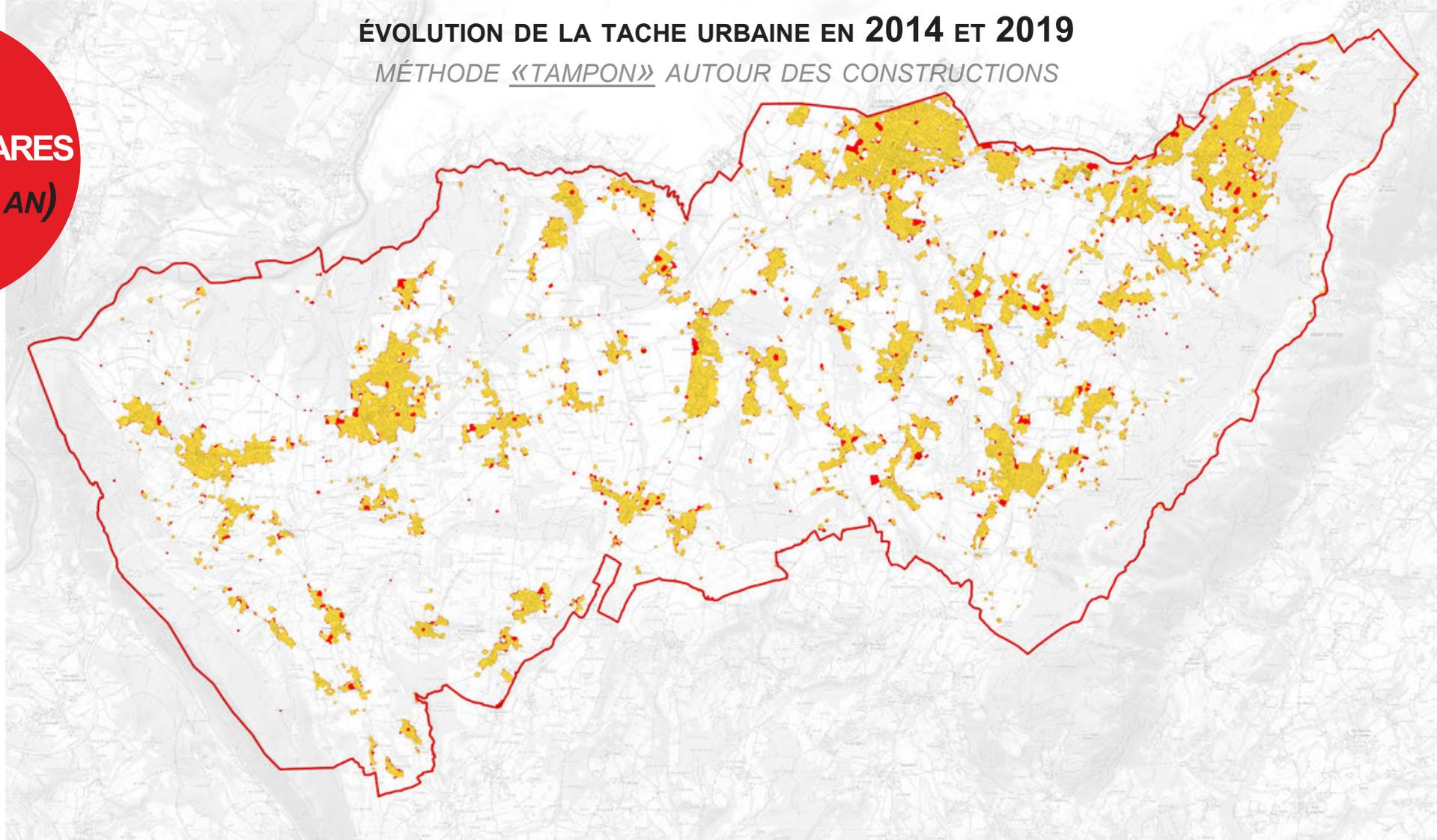
LA RÉVISION DES PLANS LOCAUX D'URBANISME, FACTEUR D'ATTENTISME ?



DEPUIS 2014, LES ESPACES URBANISÉS ONT AUGMENTÉ DE 7 %

ÉVOLUTION DE LA TACHE URBAINE EN 2014 ET 2019

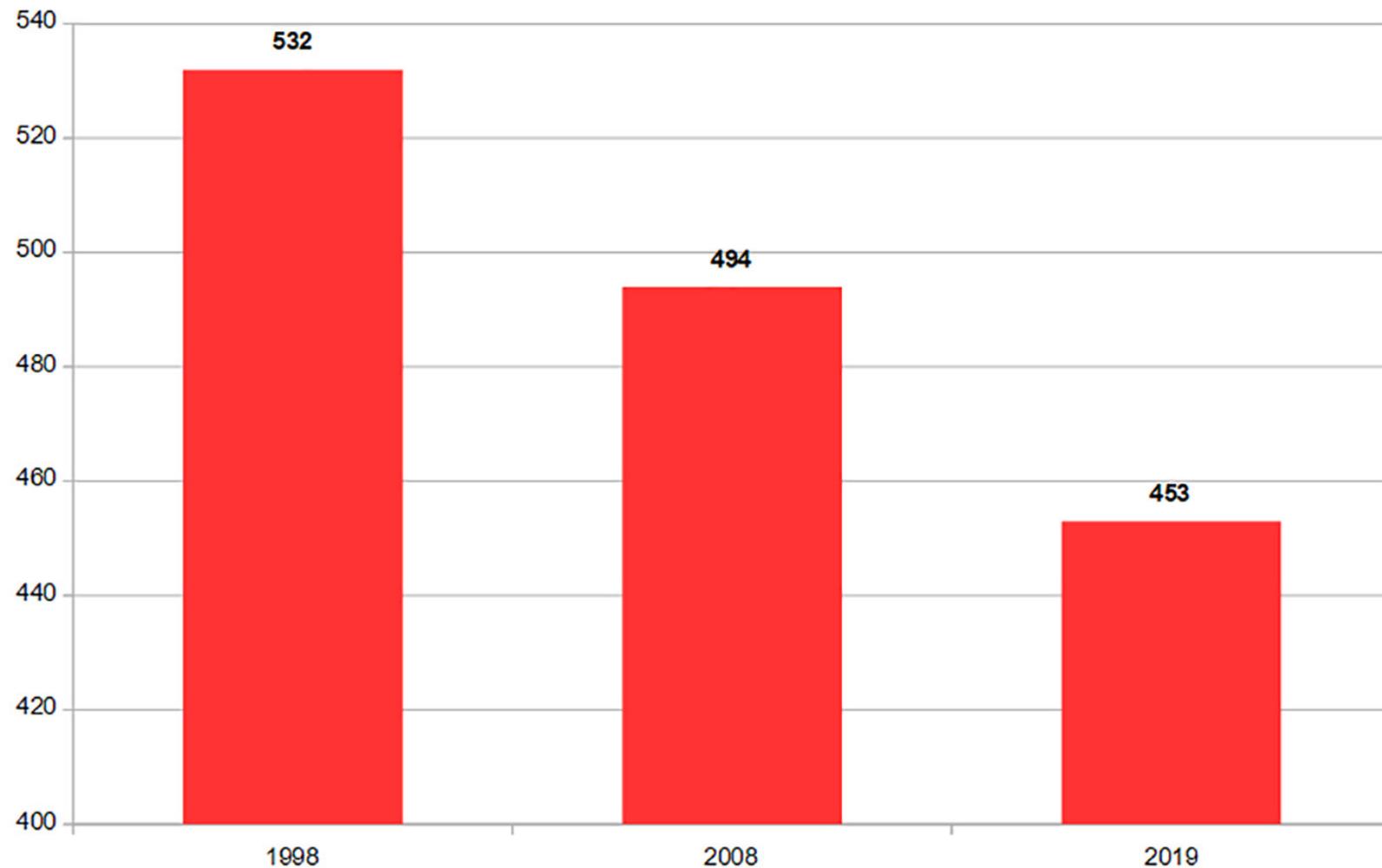
MÉTHODE «TAMPON» AUTOUR DES CONSTRUCTIONS



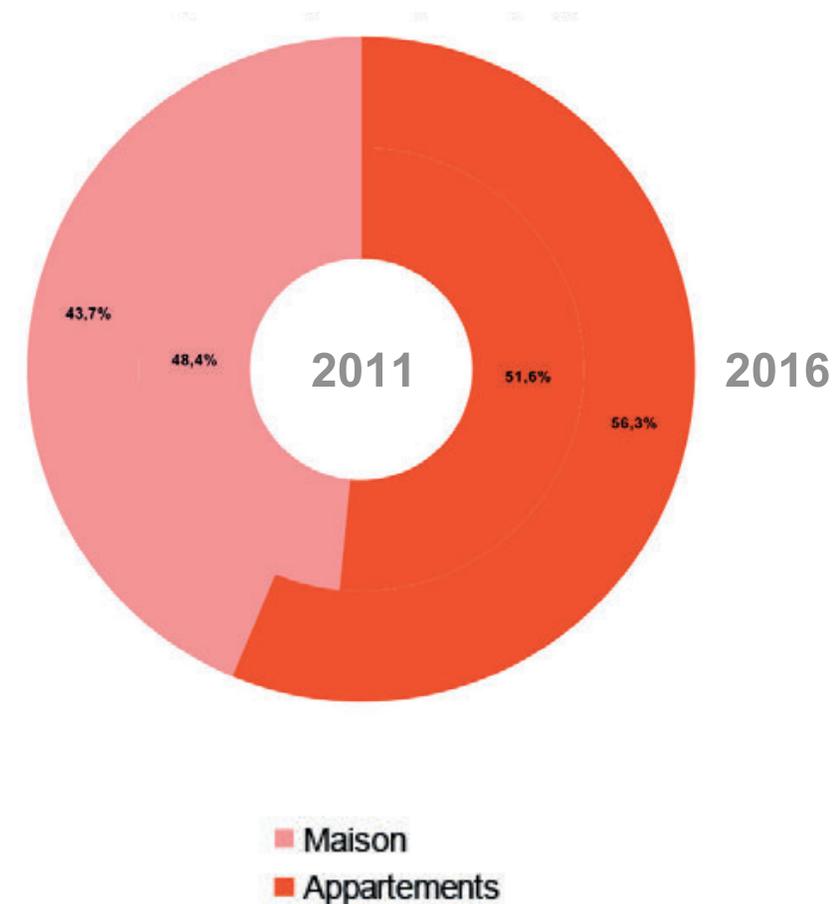
+130 HECTARES
(26 HA PAR AN)

...MAIS LA DENSIFICATION DU TERRITOIRE SE POURSUIT

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE PAR HABITANT (EN M²)

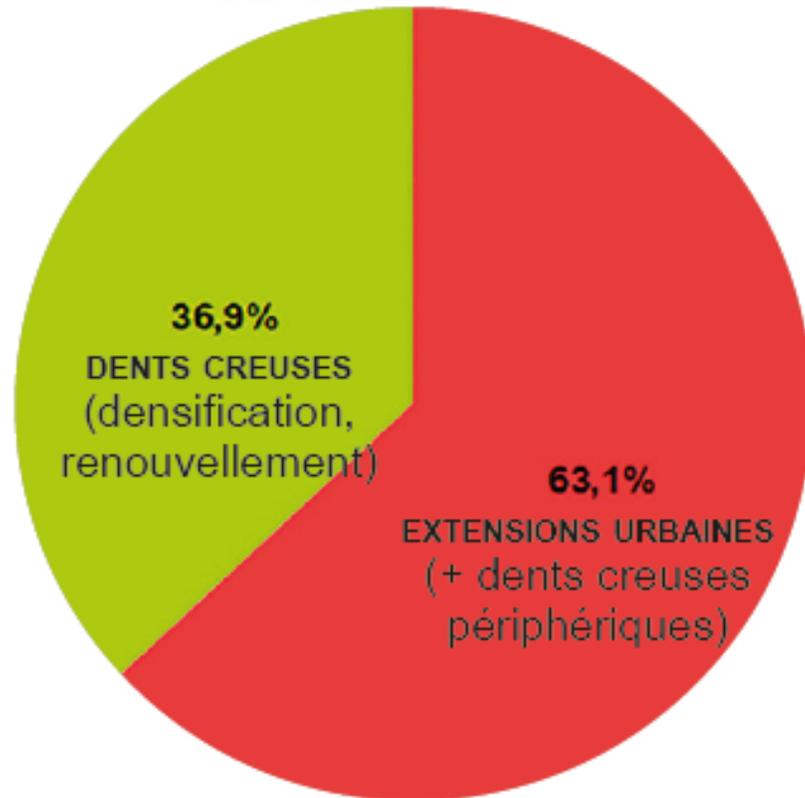


ÉVOLUTION DES FORMES D'HABITAT

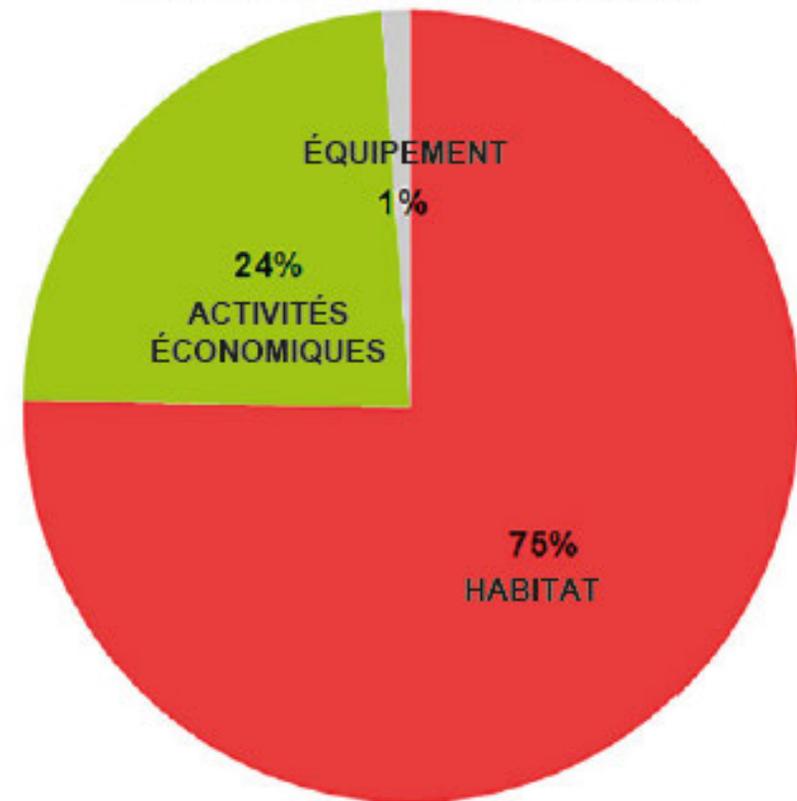


LES EXTENSIONS URBAINES DEMEURENT LE MODE PRÉFÉRENTIEL D'URBANISATION

NATURE DES GISEMENTS FONCIERS CONSOMMÉS DEPUIS 2014



MODES D'OCCUPATION DES SOLS DES EXTENSIONS URBAINES



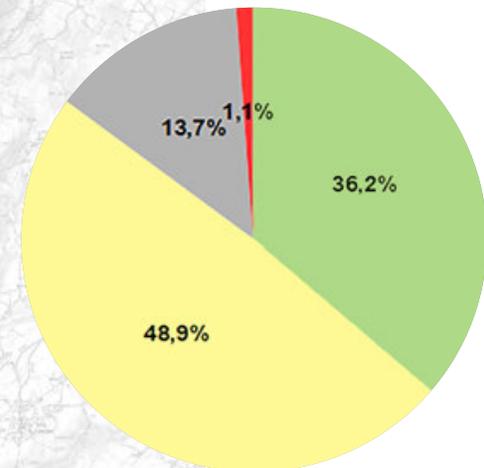
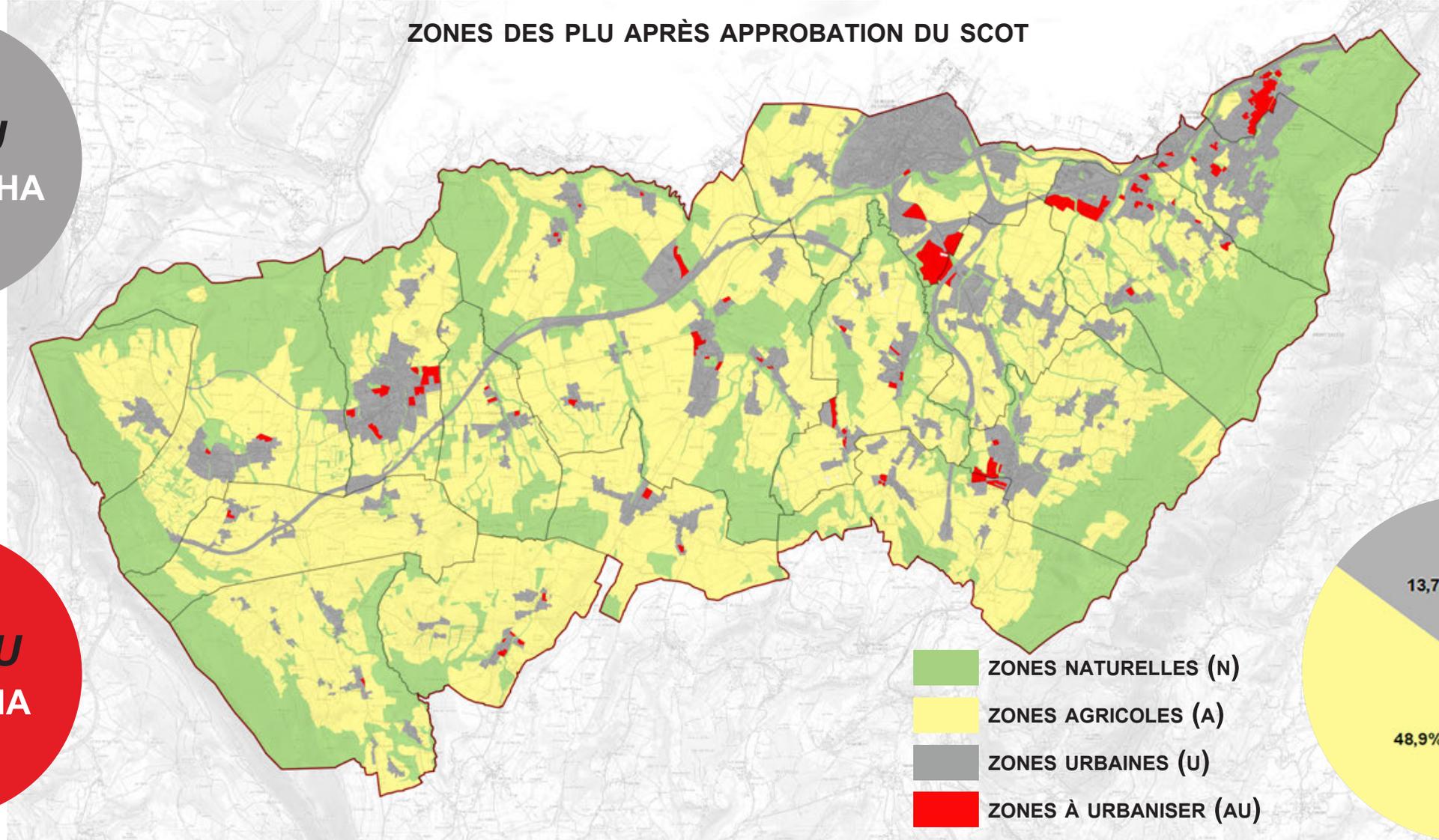
94 HECTARES D'EXTENSIONS URBAINES DEPUIS 2014

173 HA DE ZONES D'URBANISATION FUTURE INSCRITS DANS LES PLU ACTUELS

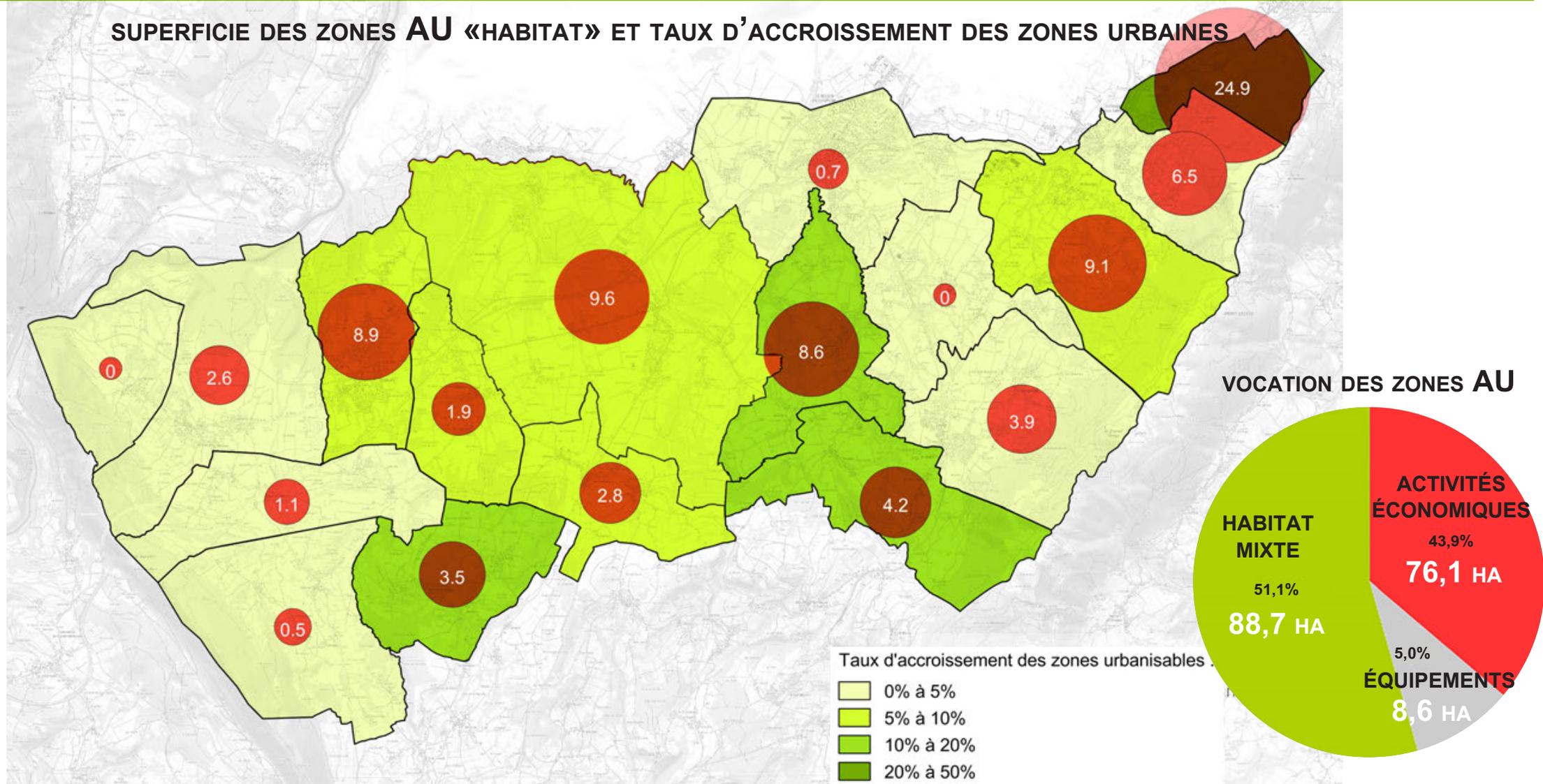
ZONES DES PLU APRÈS APPROBATION DU SCOT

ZONES **U**
2078,6 HA

ZONES **AU**
173,4 HA



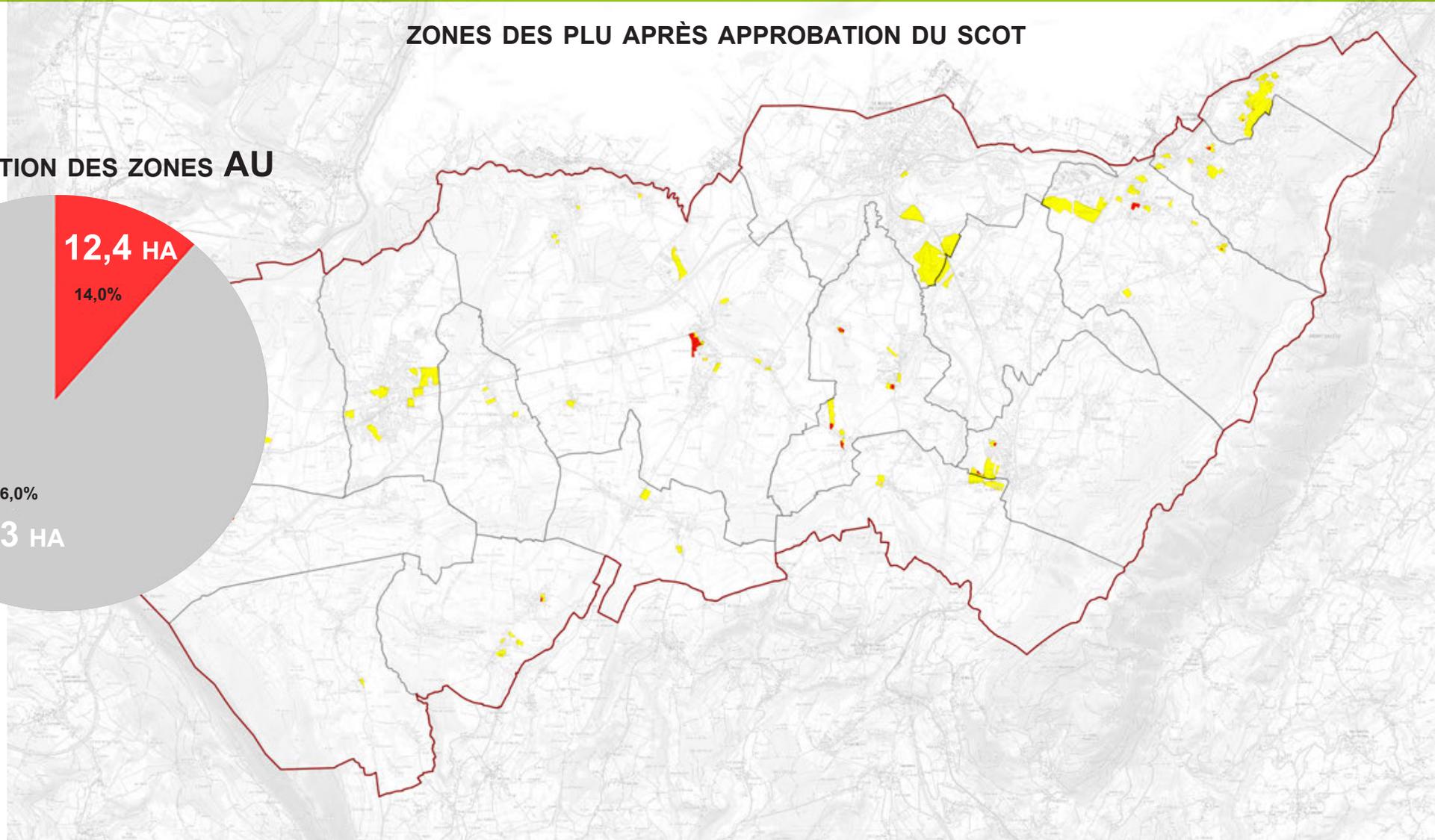
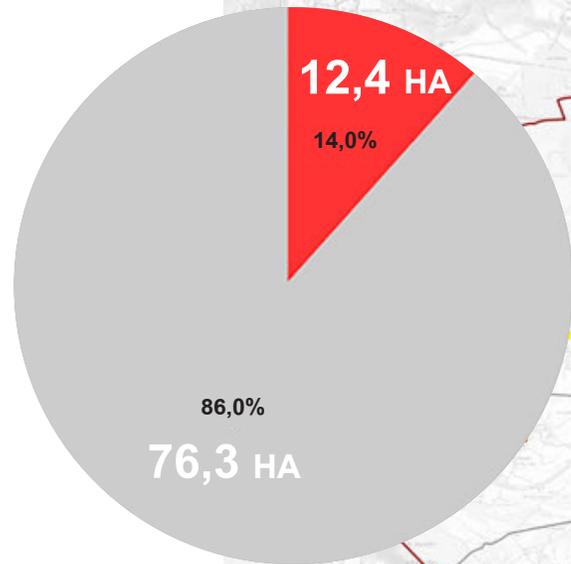
UNE RÉPARTITION QUI INTERROGE L'ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE



14,0% DES ZONES A.U. «HABITAT» SONT CONSOMMÉES

ZONES DES PLU APRÈS APPROBATION DU SCOT

CONSOMMATION DES ZONES AU



AXE 2

DES RICHESSES PRÉSERVÉES

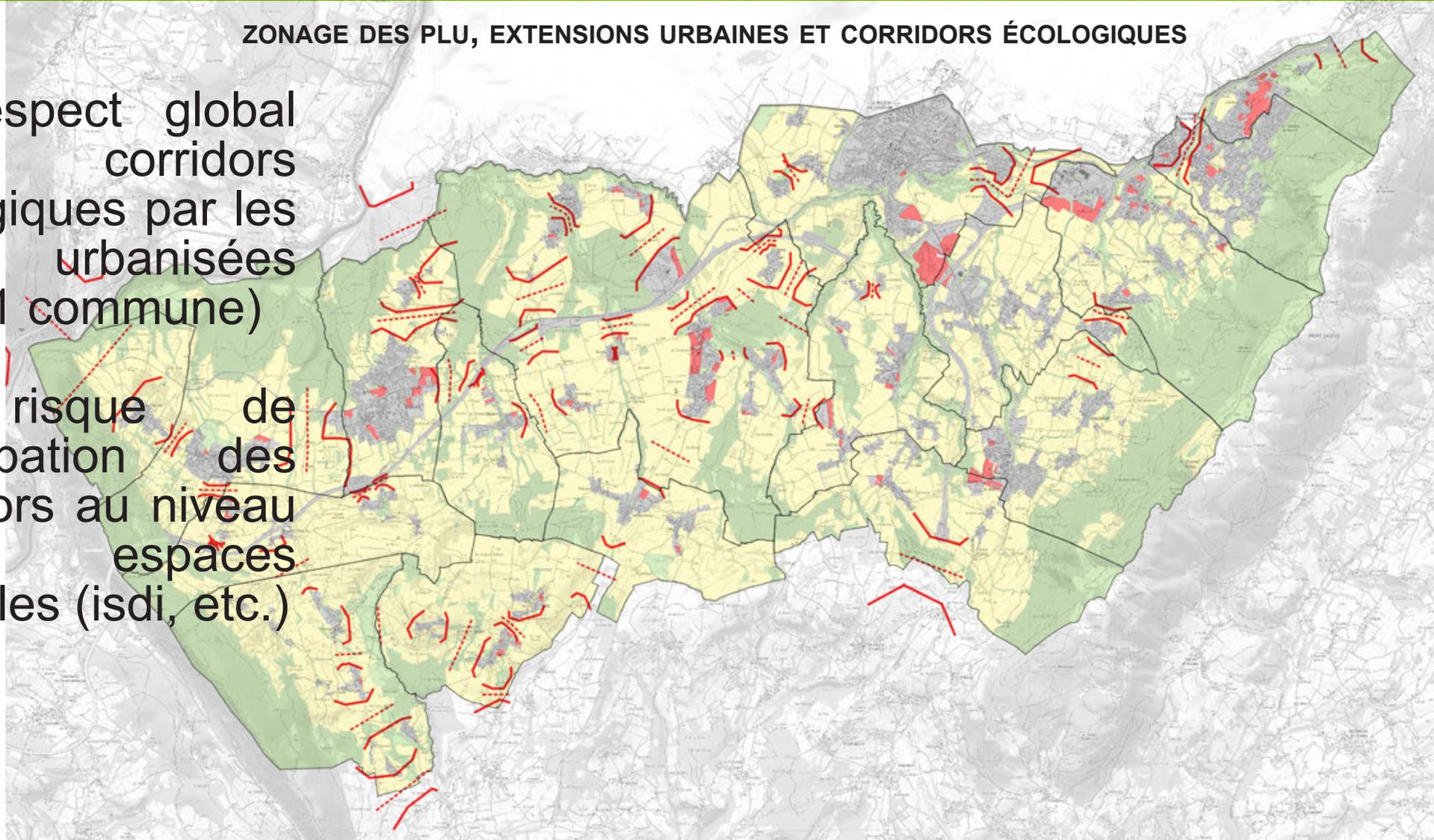
3 grands objectifs :

- la préservation de la biodiversité
- le maintien de l'agriculture
- la maîtrise des ressources
- améliorer la gestion des milieux aquatiques
- améliorer la gestion des déchets
- prévenir les risques naturels et technologiques
- diminuer les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre
- améliorer l'approvisionnement et le transport des matériaux de construction
- réduire les nuisances sonores et améliorer la qualité de l'air

UNE INTÉGRITÉ DES MILIEUX NATURELS GLOBALEMENT GARANTIE

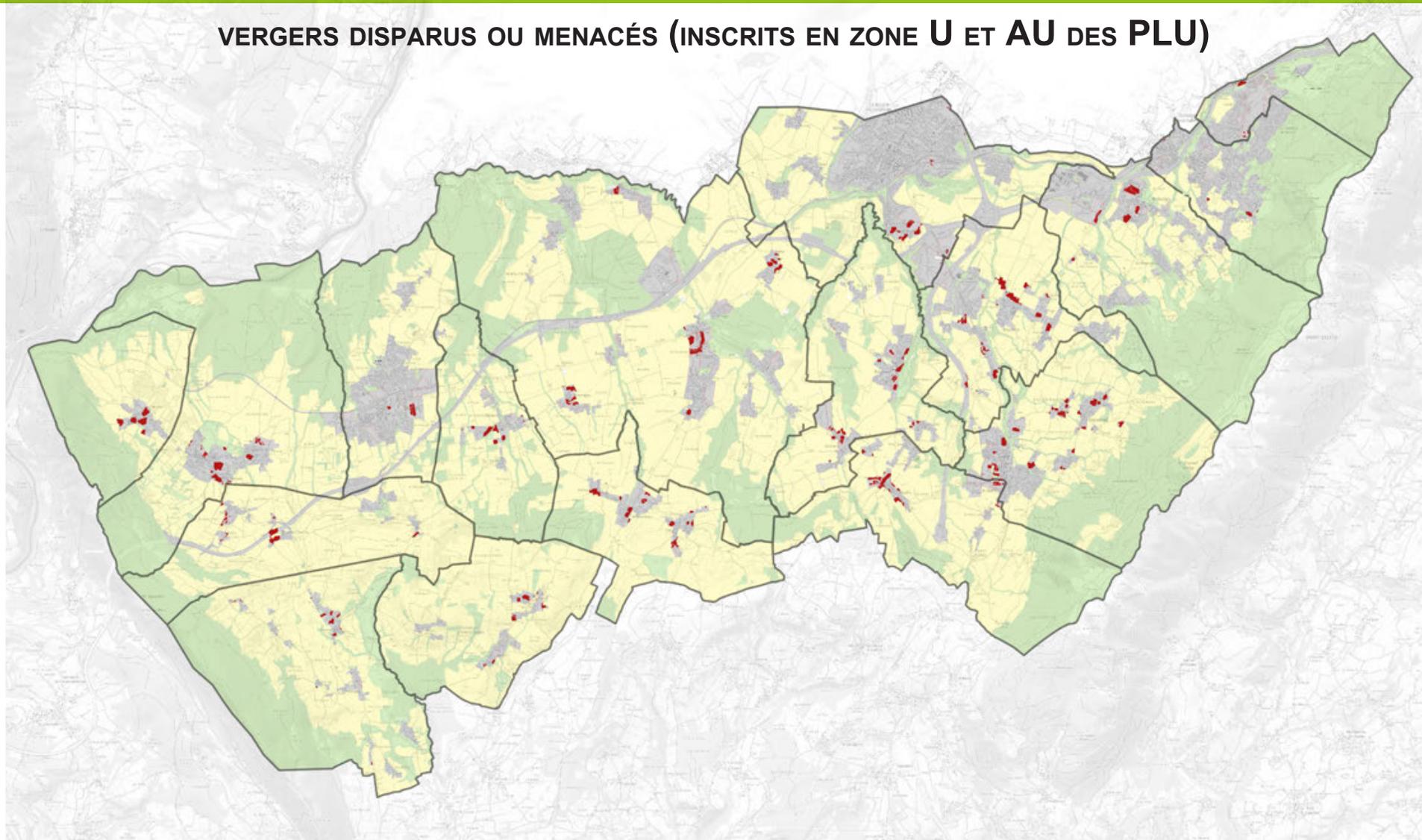
ZONAGE DES PLU, EXTENSIONS URBAINES ET CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

- un respect global des corridors écologiques par les zones urbanisées (sauf 1 commune)
- un risque de perturbation des corridors au niveau des espaces agricoles (isdi, etc.)



DES VERGERS SENESCENTS EN VOIE DE DISPARITION

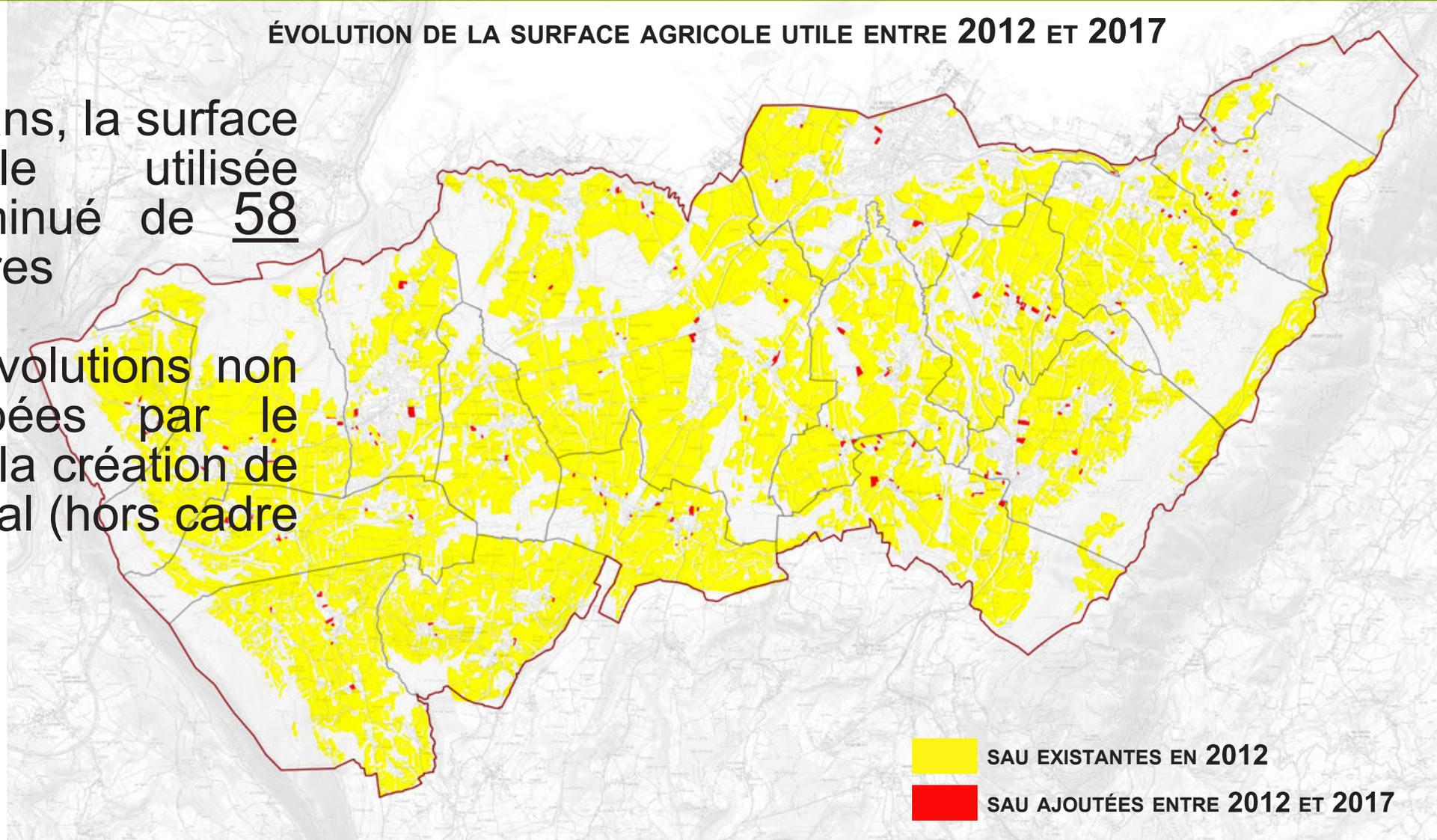
VERGERS DISPARUS OU MENACÉS (INSCRITS EN ZONE U ET AU DES PLU)



DES TERRES AGRICOLES DIMINUÉES

ÉVOLUTION DE LA SURFACE AGRICOLE UTILE ENTRE 2012 ET 2017

- en 5 ans, la surface agricole utilisée a diminué de 58 hectares
- des évolutions non anticipées par le scot : la création de 3 stecal (hors cadre scot)



DES RETARDS IDENTIFIÉS DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE PLUSIEURS OBJECTIFS DE MAÎTRISE DES RESSOURCES

- 1/4 commune n'a pas édicté de mesures de préservation de ses cours d'eau
- Quasiment aucun outil de maîtrise des consommations énergétiques ou de développement des énergies renouvelables pour l'habitat et les activités économiques, dans les plu (malgré des objectifs ambitieux affichés dans le pcaet, la mise en oeuvre de la plateforme regenero ou les mesures d'amélioration des audits concernant les équipements publics)



AXE 3

UN TERRITOIRE ALLIANT NATURE ET VILLE

5 objectifs :

- révéler et gérer le paysage de grande nature
- réinventer l'alliance entre campagne et espaces urbains
- faire entrer la nature en ville
- traduire l'armature du territoire par une diversité de typologies urbaines
- tracer les limites entre campagnes et espaces urbains

UNE ABSENCE GLOBALE DE MISE EN OEUVRE DES OUTILS DE QUALITÉ URBAINE, ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE

- Si chaque plu intègre des volets paysagers et patrimoniaux (outils juridiques divers : ebc, haies protégées), les outils de «culture commune» (fixés au scot) sont absents, dans un contexte de forte densification :
 - charte paysagère,
 - charte des espaces publics,
 - référentiel des formes urbaines



QUELLE CULTURE DE LA QUALITÉ ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE DANS UN TERRITOIRE DONT L'IDENTITÉ EST EN TRANSITION (DENSIFICATION) ?

AXE 4

LA CCG, ENTRÉE SUD DE GENÈVE

5 grands objectifs :

- affirmer le positionnement de la ccg au sein du grand genève
- renforcer la visibilité économique du territoire
- développer un tourisme d'affaires et de proximité
- pourvoir le territoire d'une offre numérique efficiente
- améliorer l'accessibilité externe du territoire

LA CCG, UN TERRITOIRE ÉCONOMIQUEMENT DYNAMIQUE

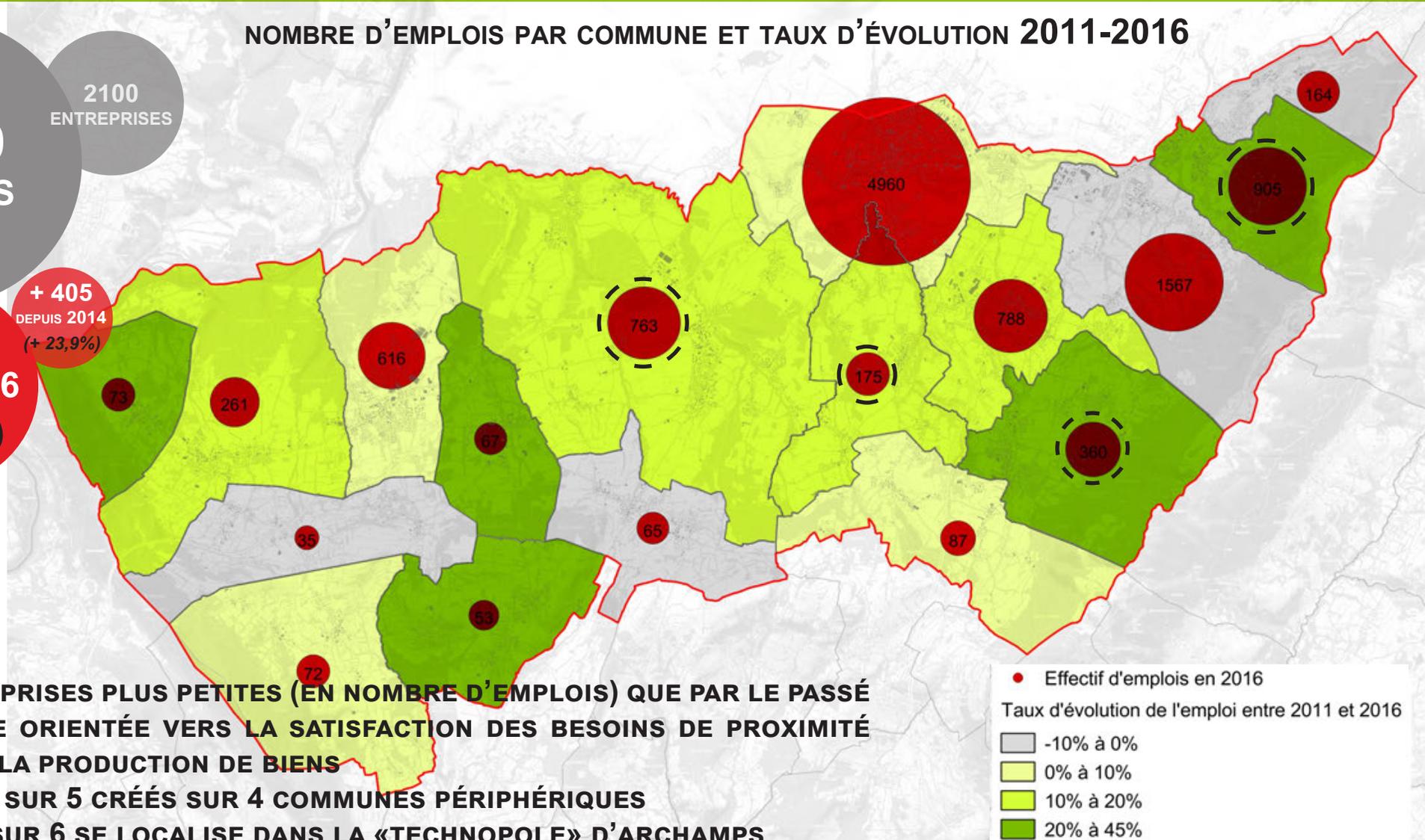
NOMBRE D'EMPLOIS PAR COMMUNE ET TAUX D'ÉVOLUTION 2011-2016

11000
EMPLOIS

2100
ENTREPRISES

+ 650
2011-2016
(+ 6,3%)

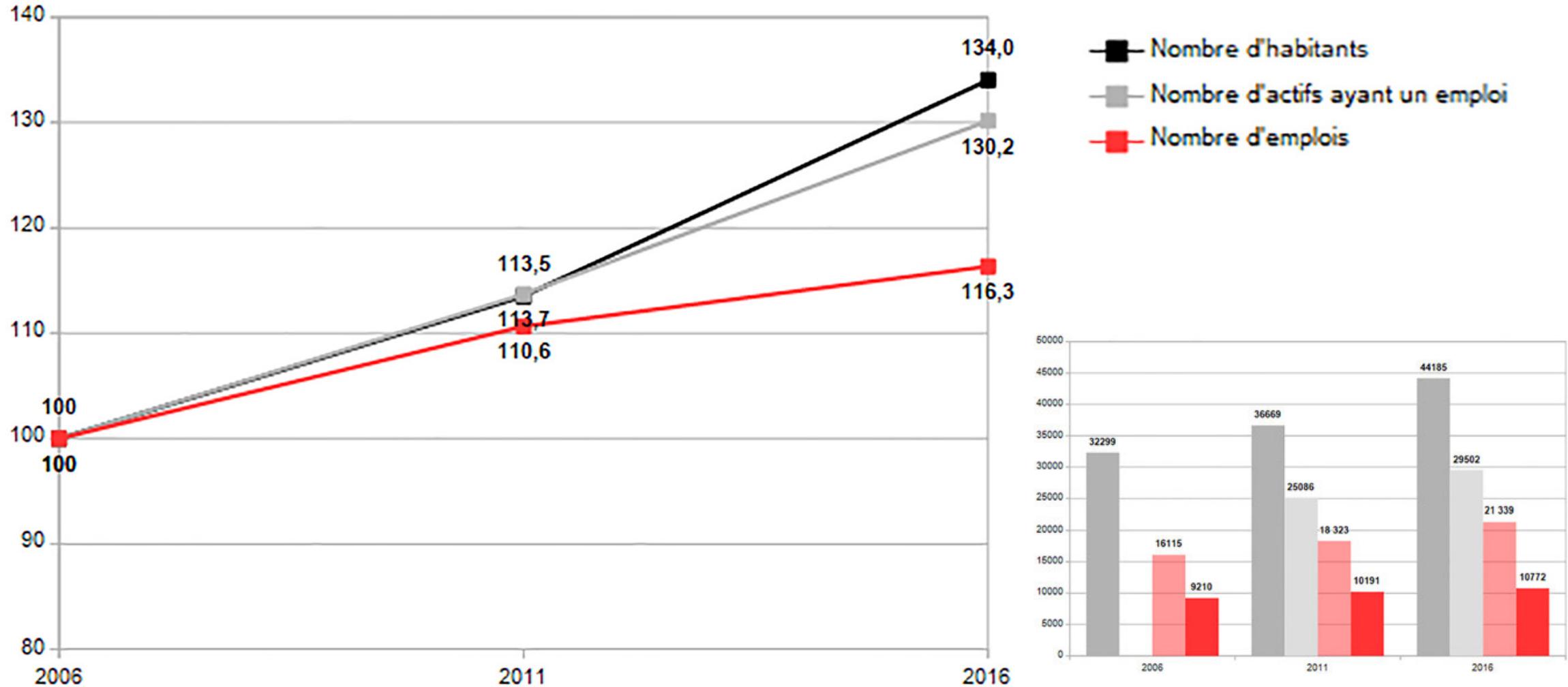
+ 405
DEPUIS 2014
(+ 23,9%)



- DES ENTREPRISES PLUS PETITES (EN NOMBRE D'EMPLOIS) QUE PAR LE PASSÉ
- DAVANTAGE ORIENTÉE VERS LA SATISFACTION DES BESOINS DE PROXIMITÉ QUE DANS LA PRODUCTION DE BIENS
- 4 EMPLOIS SUR 5 CRÉÉS SUR 4 COMMUNES PÉRIPHÉRIQUES
- 1 EMPLOI SUR 6 SE LOCALISE DANS LA «TECHNOPOLE» D'ARCHAMPS

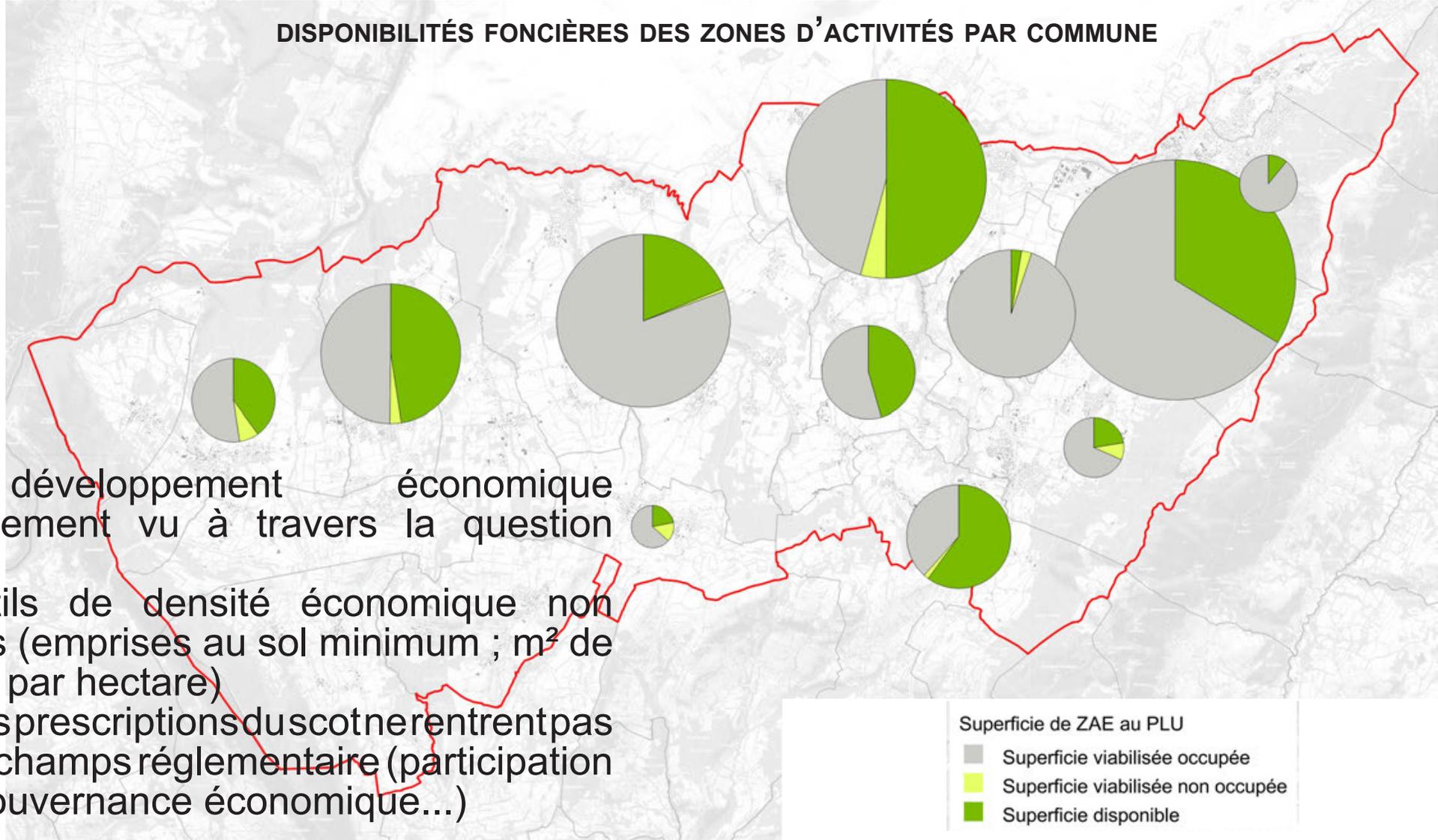
...MAIS UN DÉSÉQUILIBRE NOMBRE D'EMPLOIS / NOMBRE D'HABITANTS QUI S'ACCENTUE

COMPARAISON DE L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS, D'ACTIFS OCCUPÉS ET D'EMPLOIS



92 HECTARES DE SURFACES POTENTIELLEMENT DISPONIBLES DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS

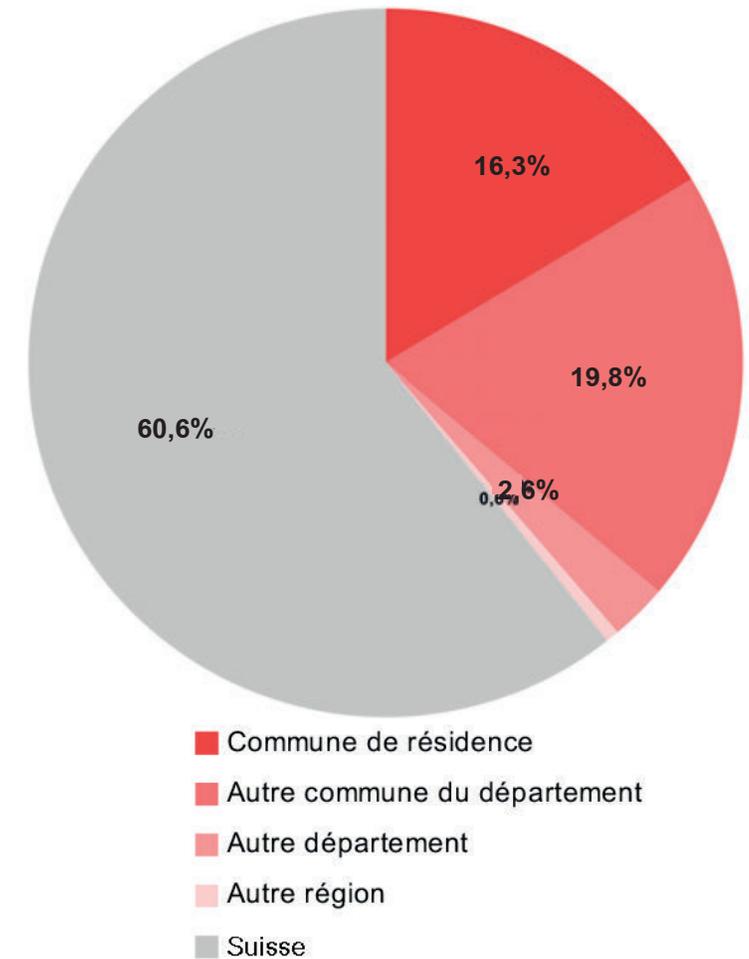
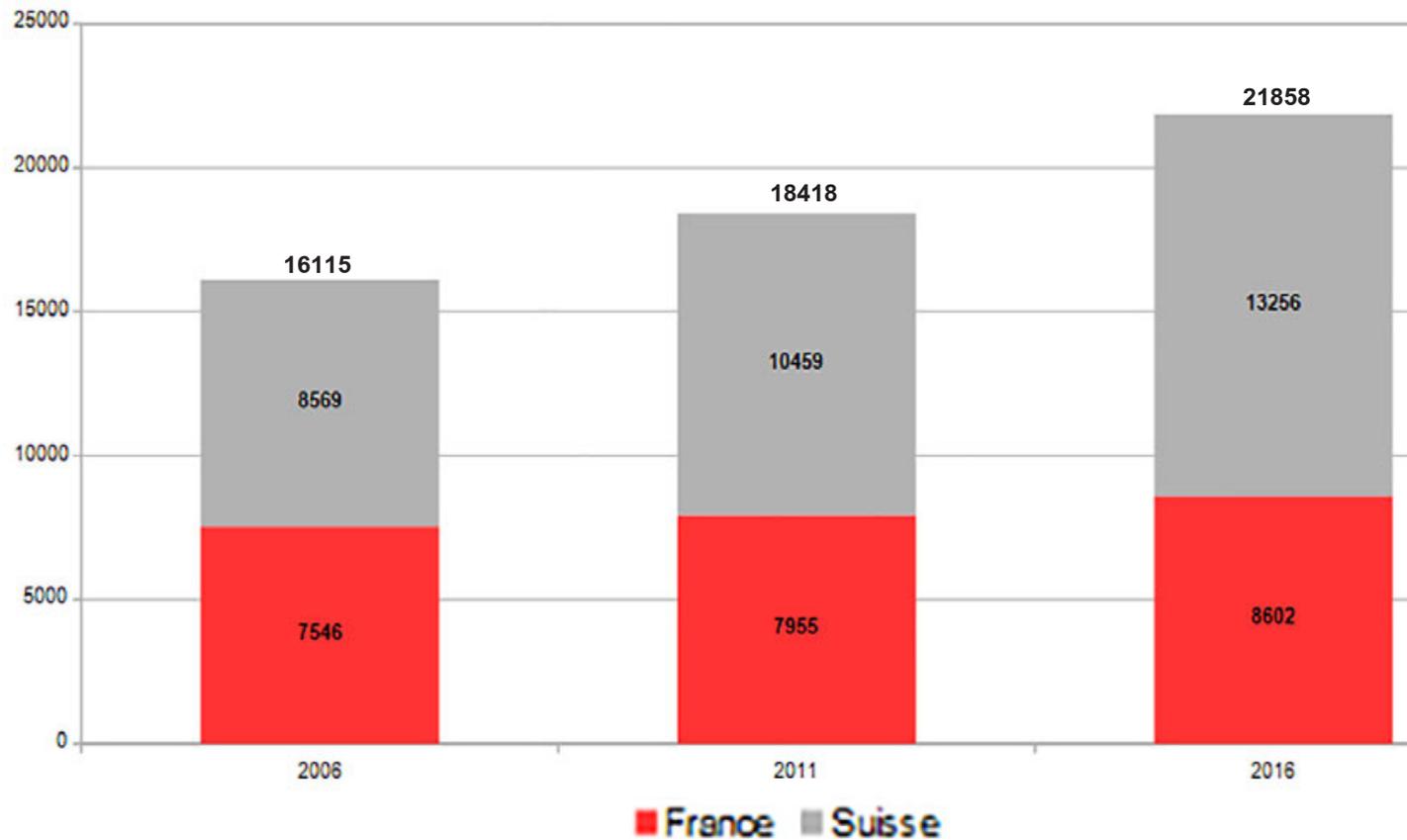
DISPONIBILITÉS FONCIÈRES DES ZONES D'ACTIVITÉS PAR COMMUNE



- un développement économique principalement vu à travers la question foncière
- des outils de densité économique non opérants (emprises au sol minimum ; m² de bureaux par hectare)
- plusieurs prescriptions du scot ne rentrent pas dans un champs réglementaire (participation à une gouvernance économique...)

DES ACTIFS TOUJOURS PLUS NOMBREUX À TRAVAILLER EN SUISSE (3 ACTIFS SUR 5)

LIEUX DE TRAVAIL DES ACTIFS DE LA CCG



> UN NOMBRE IMPORTANT DE SUISSES (21,6% DE LA POPULATION)

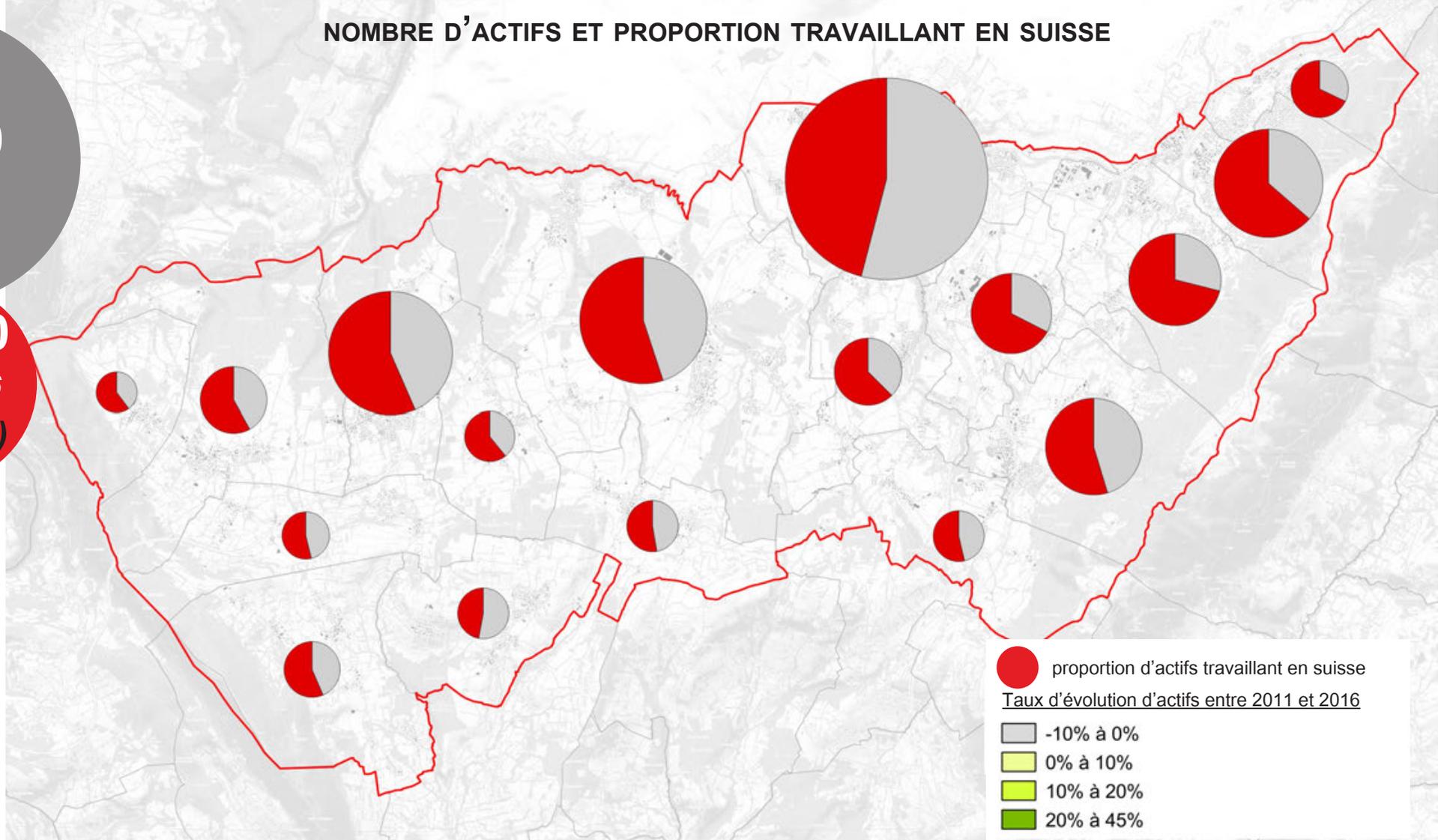
> +35,6% DE PERMIS FRONTALIERS ENTRE 2011 ET 2016. AUJOURD'HUI : 10964 FRONTALIERS

DES ACTIFS TOUJOURS PLUS NOMBREUX À TRAVAILLER EN SUISSE (3 ACTIFS SUR 5)

NOMBRE D'ACTIFS ET PROPORTION TRAVAILLANT EN SUISSE

21550
ACTIFS

+ 3100
2011-2016
(+16,8%)



AXE 5

UNE OFFRE DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ POUR SES HABITANTS

3 grands objectifs :

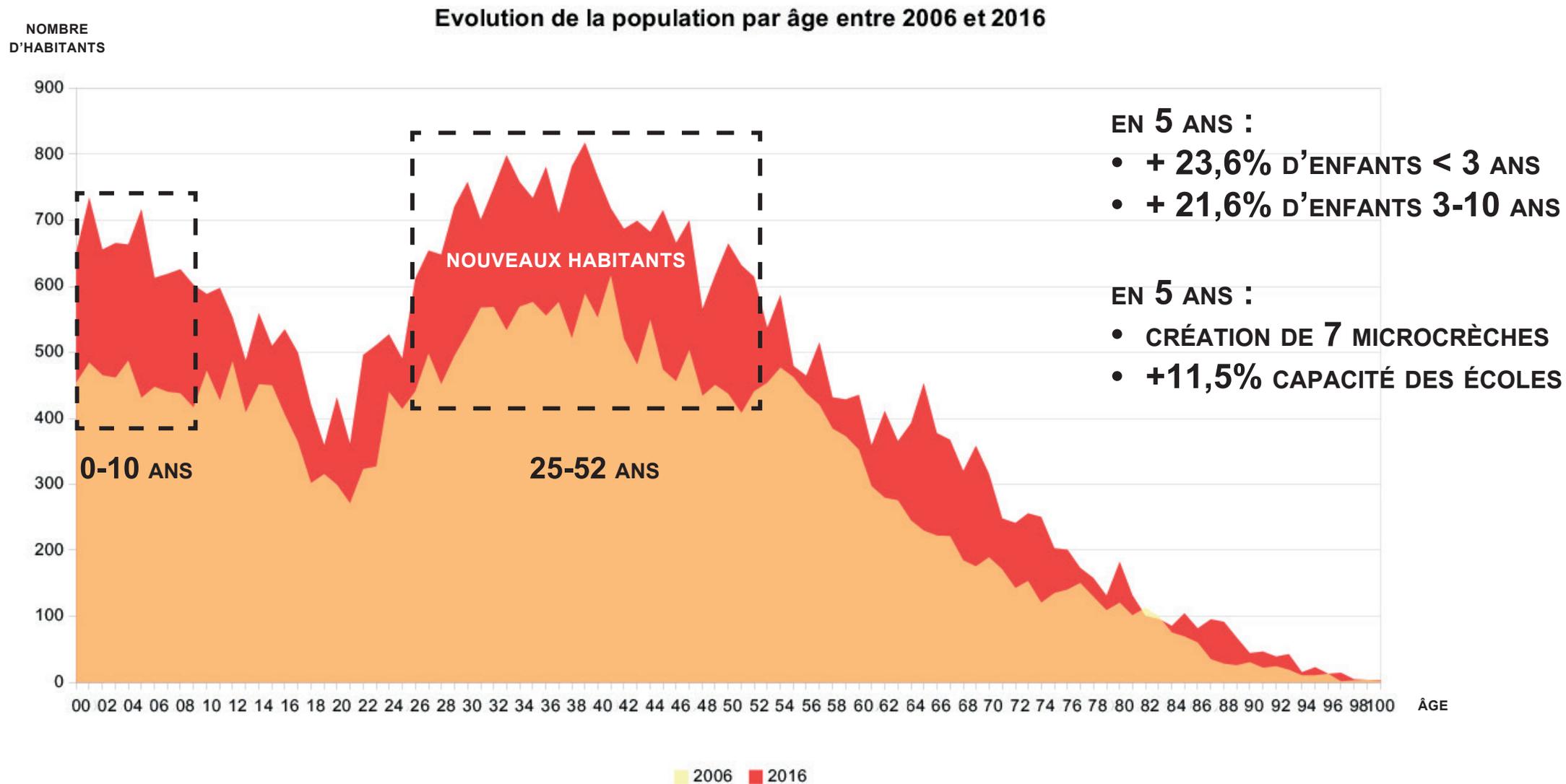
- produire une offre en logements suffisante, accessible et répartie sur le territoire
- développer un système de transports performant, attractif et adapté aux besoins
- organiser une ville de la proximité

=> mobilité, équipements publics, services à la population & logements

DES ORIENTATIONS DE PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS AIDÉS GLOBALEMENT SUIVIES

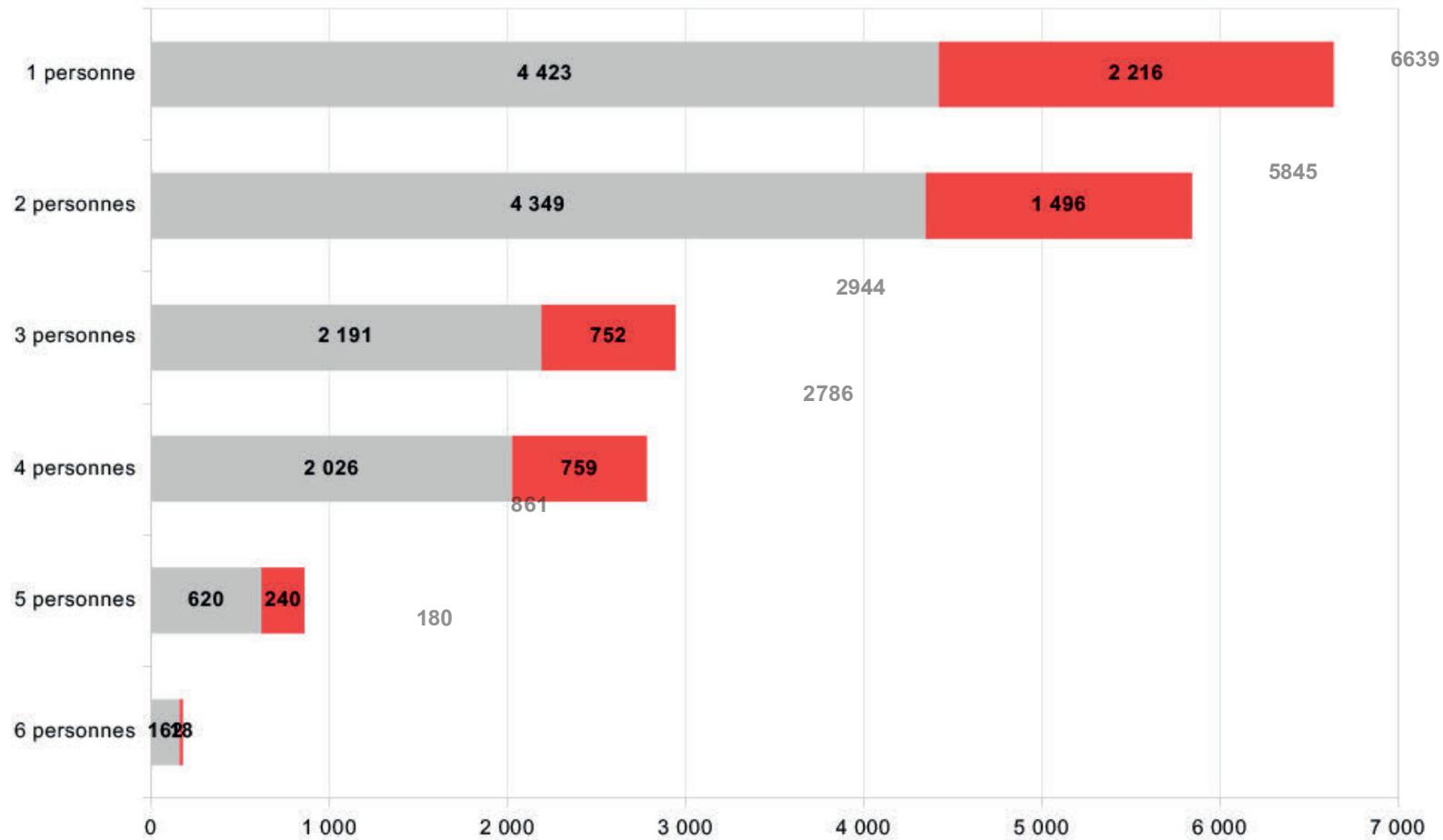
- Le programme local de l'habitat et les plans locaux d'urbanisme suivent les cadrages programmatiques en logements aidés (répartition de l'offre, type de financement...),
- Des difficultés / retards de mise en oeuvre pour rattraper le manque de logements locatifs sociaux (objectifs de 25% à atteindre d'ici 2025 pour saint-julien, collonges)
- Des besoins en logements spécifiques qui n'apparaissent pas clairement affichés dans les documents d'urbanisme communaux (logements étudiants, personnes âgées, logements abordables...)

UNE POPULATION JEUNE QUI SE RENOUVELLE

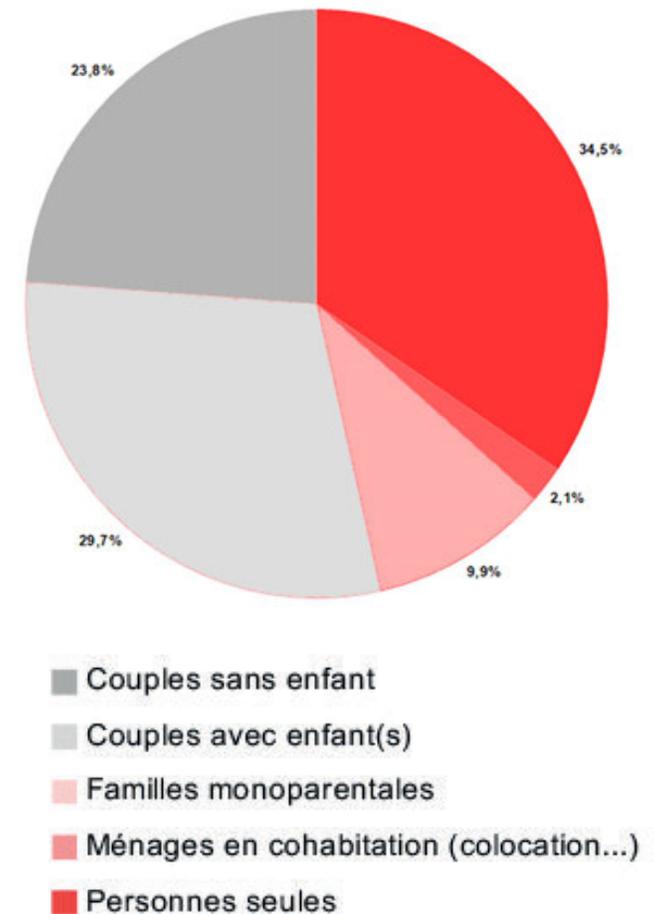


UN PROFIL FAMILIAL MAIS UN FORTE PROGRESSION DES «PETITS MÉNAGES» (NOTAMMENT PERSONNES SEULES)

Evolution du nombre de ménages par taille



Composition des ménages en 2016

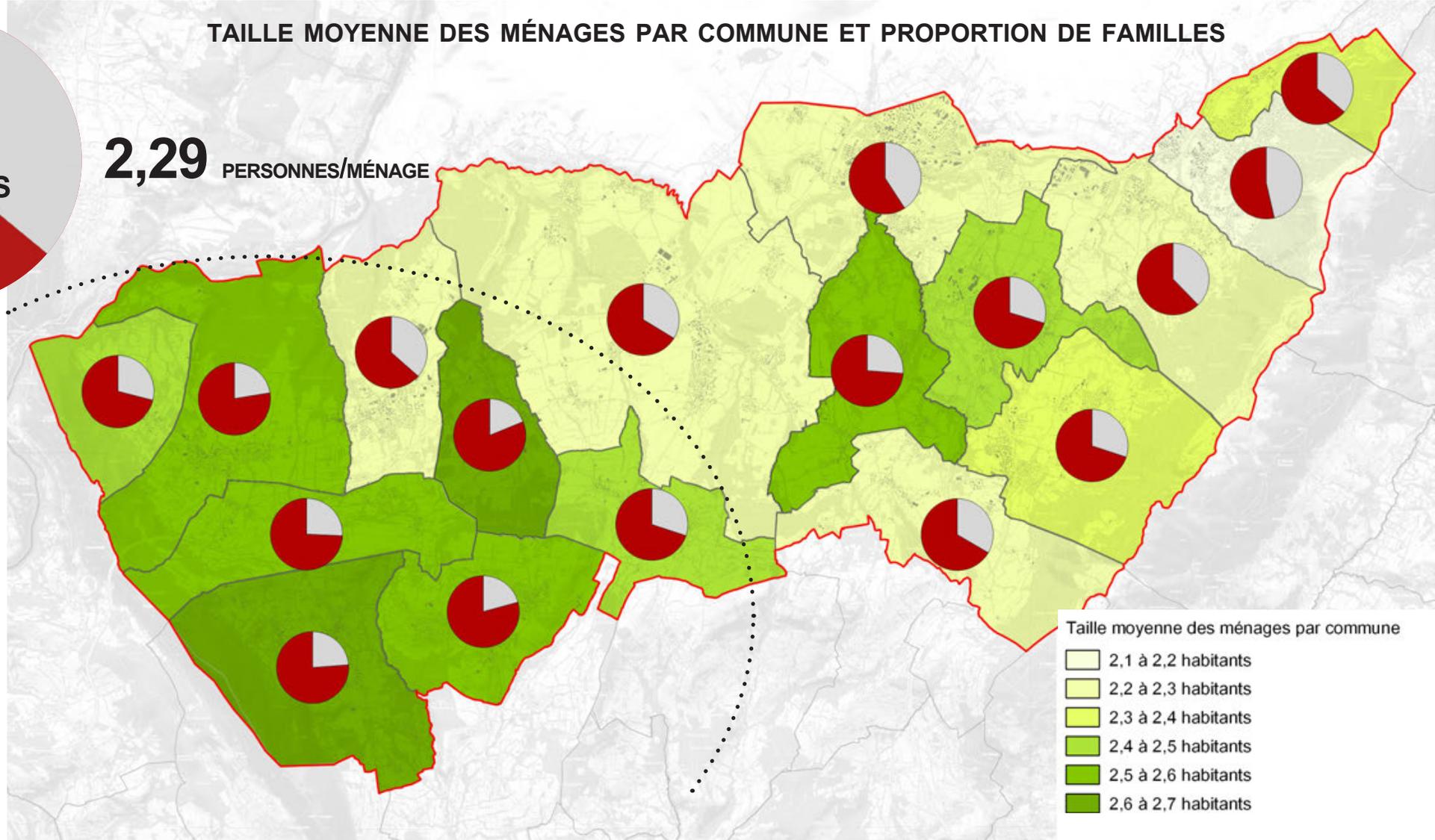


DES FAMILLES «NOMBREUSES» DANS LE SECTEUR DU VUACHE

TAILLE MOYENNE DES MÉNAGES PAR COMMUNE ET PROPORTION DE FAMILLES

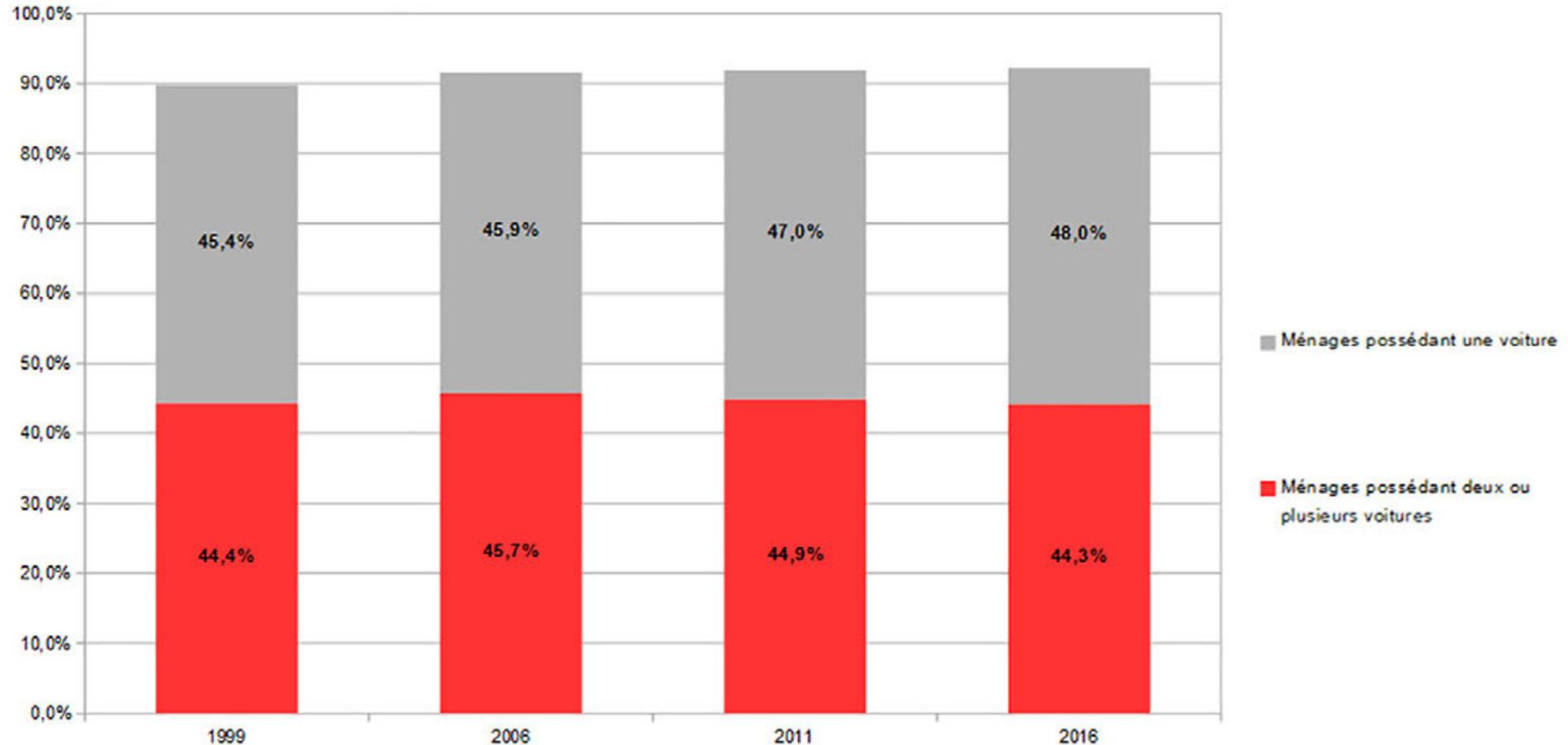
63,5%
FAMILLES

2,29 PERSONNES/MÉNAGE



UNE FORTE PRÉSENCE DE LA VOITURE DANS LE TERRITOIRE (MIGRATIONS ALTERNANTES)

Evolution de la motorisation des ménages entre 1999 et 2016



> 92,2% des ménages ont un véhicule

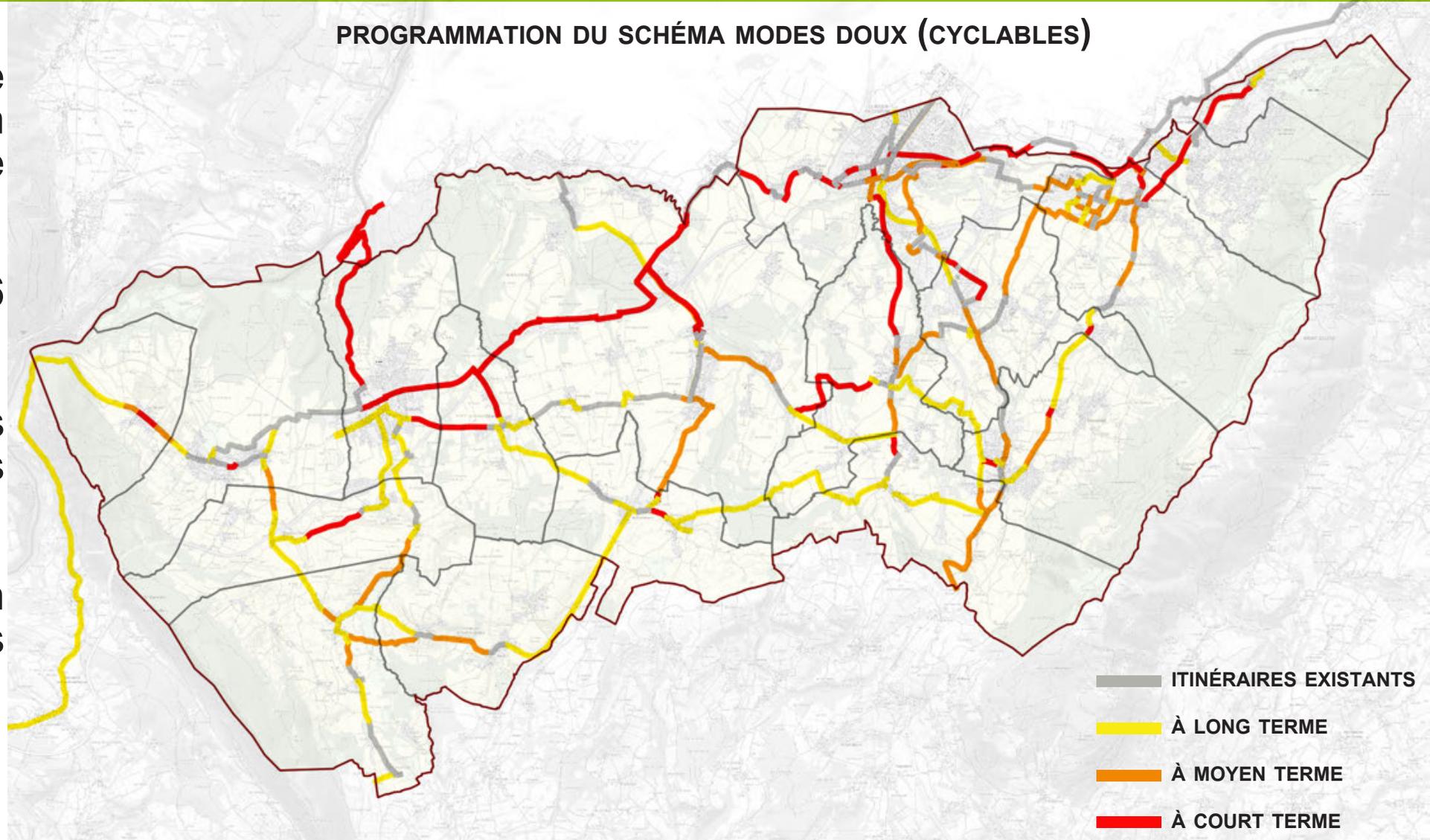
> une diminution progressive de la bimotorisation depuis 2006

> des évolutions différenciées du trafic depuis 2014 :

- + 9,8% sur l'A40
- + 8,3% sur la rd18
- + 1,7% sur la rd1206

UNE ALTERNATIVE À LA VOITURE EN MARCHÉ

PROGRAMMATION DU SCHÉMA MODES DOUX (CYCLABLES)



> Des projets de transport collectif en cours & en attente (tramway, ligne D...)

> 2 P+R créés sur 6 prévus

> un schéma des modes doux validés à mettre en oeuvre

> un PDU (plan de déplacements urbains) à venir

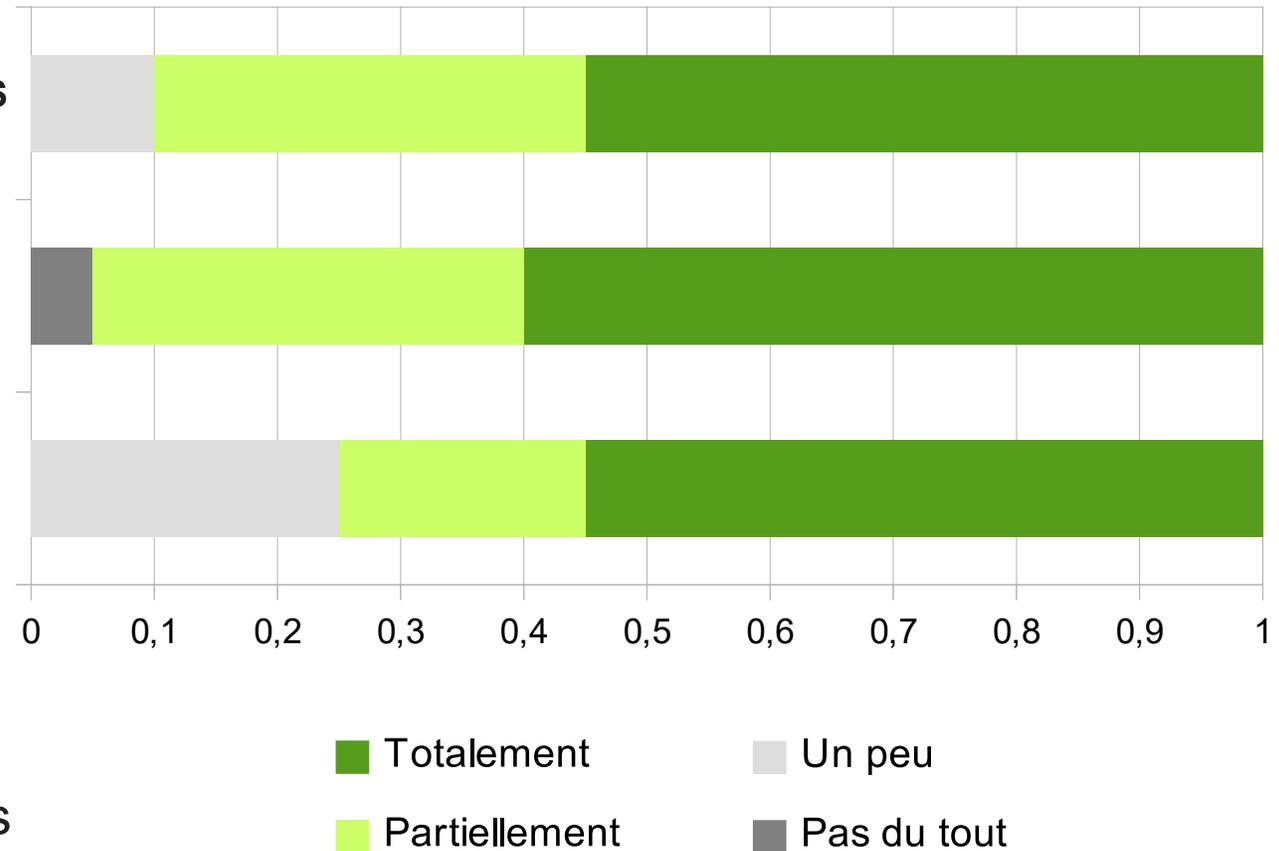
4/ PRÉSENTATION DES PRINCIPALES CONCLUSIONS SUR L'APPLICATION ET LE SUIVI DU SCOT

DES ÉLUS ET PARTENAIRES GLOBALEMENT TRÈS SATISFAITS DES MODES D'APPLICATION DU SCOT

APPLICATION FIDÈLE AUX OBJECTIFS ET PRESCRIPTIONS

APPLICATION IMPARTIALE ET NEUTRE

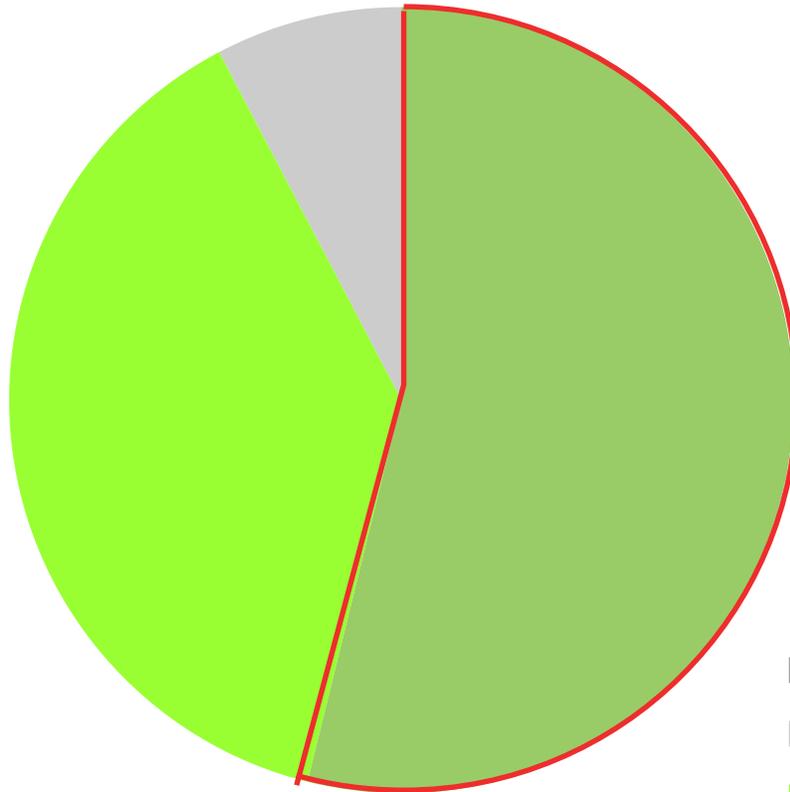
UNE EXPERTISE TECHNIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE



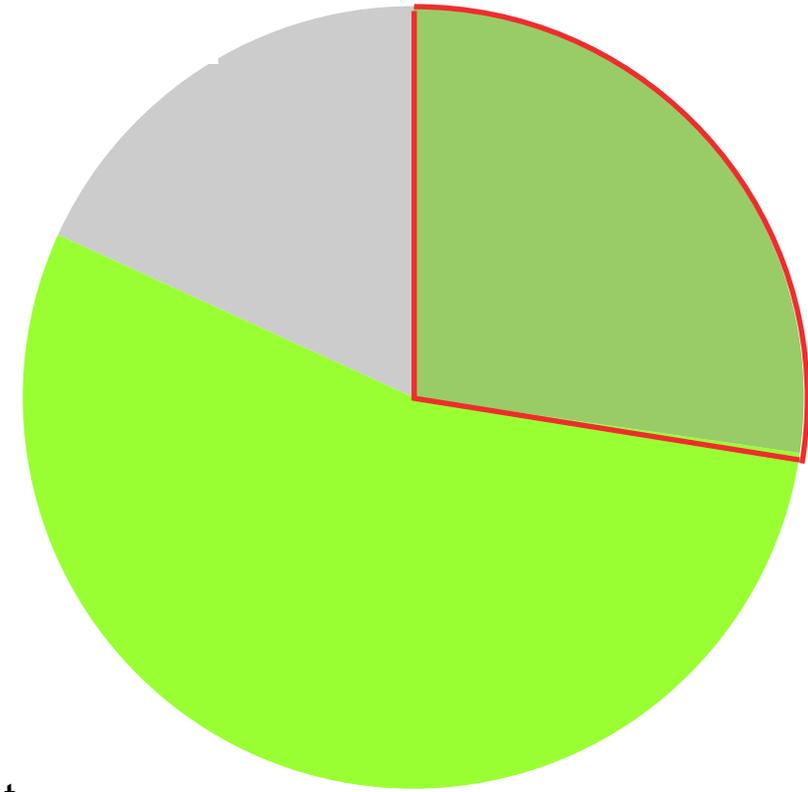
Malgré une «perte de mémoire» des démarches initiales et un turn over de personnel pour l'application

DES OBJECTIFS ET PRESCRIPTIONS GLOBALEMENT PARTAGÉS À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE, MOINS AU NIVEAU COMMUNAL

PARTAGE DES OBJECTIFS DU SCOT
À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE



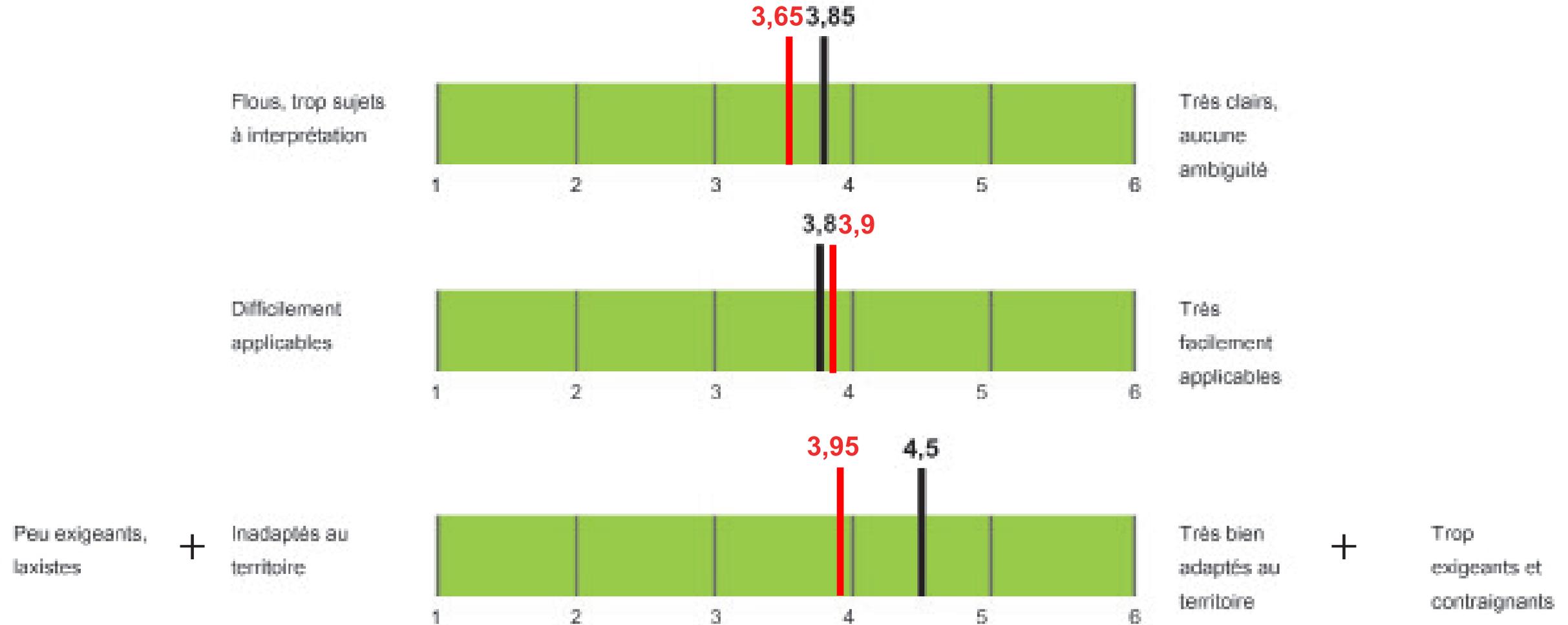
PARTAGE DES PRESCRIPTIONS DU SCOT
À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE



- Non, pas du tout
- Non, un peu
- Oui, partiellement
- Oui, totalement

DES OBJECTIFS ET PRESCRIPTIONS GLOBALEMENT PARTAGÉS À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE

ÉVALUATION DES OBJECTIFS ET DES PRESCRIPTIONS



PLUSIEURS GRIEFS RÉCURRENTS VIS-À-VIS DU SCOT

Sur la forme :

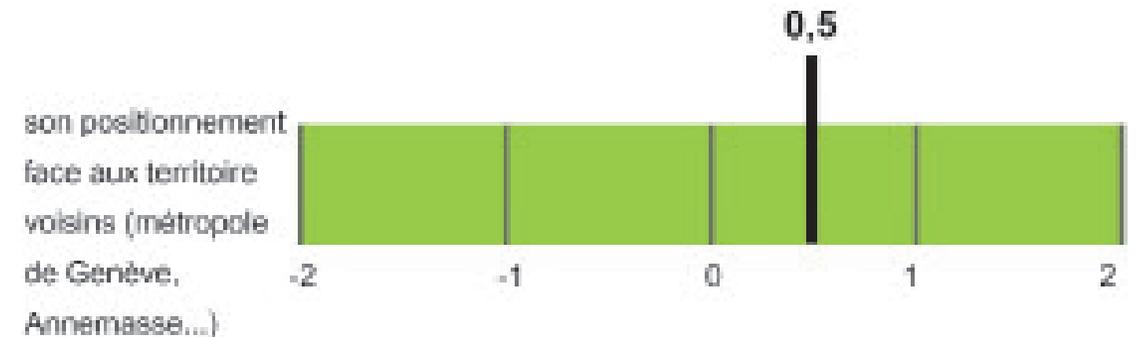
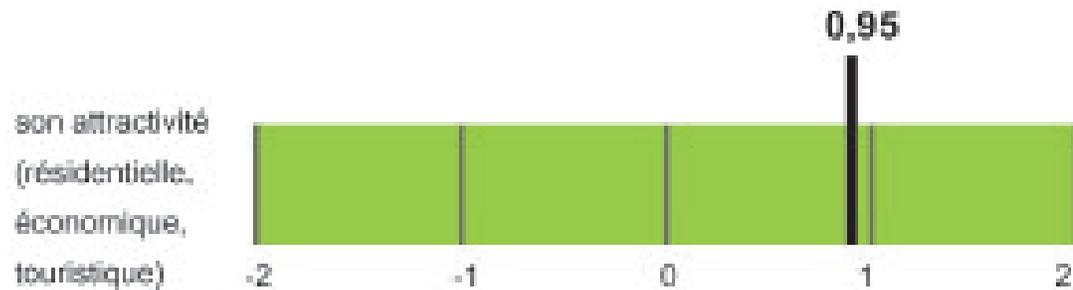
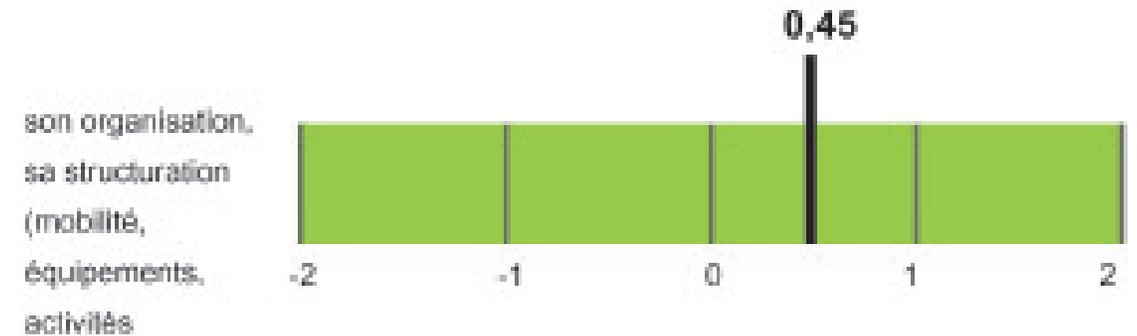
- un document trop volumineux,
 - un document trop détaillé,
 - un document trop prescriptif,
- ...pour un document stratégique

PLUSIEURS GRIEFS RÉCURRENTS

Sur le fond :

- les difficultés d'interprétation :
 - calcul des extensions urbaines & dents creuses, notamment pour les tènements déjà construits
- les difficultés d'application
 - le développement des hameaux
 - l'absence de prise en compte du renouvellement urbain
 - une densification jugée excessive
 - aspects chiffrés mais absence sur les dimensions qualitatives (architecturales, paysagères...)
 - inadéquation aux problématiques du «rural» et «des villages»
- => seule la logique de comptabilité foncière prévaut

DES ÉVOLUTIONS TERRITORIALES CONSIDÉRÉES PLUTÔT POSITIVEMENT DEPUIS 2014



Des évolutions territoriales à mettre partiellement au crédit du scot
(compatibilité des PLU...)

5/ ÉCHANGES / DÉBAT : QUELLES ÉVOLUTIONS POUR LE SCOT ?



Merci de votre attention

